



Caroline CHAMARD-HEIM

Grade : Professeur des Universités, classe exceptionnelle

Établissement d'affectation : Université Jean Moulin – Lyon 3

Equipe de recherche : Institut d'Etudes Administratives - Equipe de droit public (EA 666)

I – ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT.....	2
A. Statut.....	2
B. Directions de formation.....	2
C. Enseignements dispensés.....	2
1. Droit administratif général.....	2
2. Contentieux administratif.....	2
3. Droit des propriétés publiques.....	2
4. Finances publiques.....	3
5. Droit fiscal.....	3
6. Autres enseignements.....	3
D. Invitations par des universités étrangères et partenariats internationaux.....	3
E. Formations professionnelles.....	4
II – ACTIVITES DE RECHERCHE.....	4
A. Participation à des réseaux de recherche.....	4
B. Publications.....	4
1. Ouvrages.....	4
2. Contributions à des ouvrages collectifs.....	4
3. Articles dans des revues à comité de lecture.....	5
4. Encyclopédies juridiques.....	6
5. Commentaires, notes, observations et préface.....	6
6. Chroniques.....	10
C. Conférences, colloques, journées d'étude.....	15
1. Organisations.....	15
2. Participations.....	16
III – ACTIVITES D'ENCADREMENT DOCTORAL.....	18
A. Formations doctorales.....	18
B. Direction de thèses et d'habilitation à diriger des recherches.....	18
1. Thèses soutenues.....	18
2. Habilitations à diriger des recherches soutenues.....	18
3. Thèses en cours.....	18
C. Participation à des jurys de thèses ou d'habilitations à diriger des recherches.....	19
1. Jury de soutenance de thèse.....	19
2. Jury de soutenance d'habilitation à diriger des recherches.....	20
IV – ACTIVITES SCIENTIFIQUES.....	20
A. Directions de laboratoire.....	20
B. Responsabilité éditoriales et scientifiques.....	21
C. Associations scientifiques.....	21
D. Participations à des instances nationales.....	21
E. Participations à des jurys.....	21
V – ACTIVITES D'EXPERTISE.....	22

A. Auditions en vue de réformes législatives.....	22
B. Autres activités d'expertise.....	22
VI – AUTRES RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES.....	22
A. Responsabilités actuelles.....	22
B. Responsabilités passées.....	22

I – ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

A - STATUT

- 2004-2008 : Maître de conférences en droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon 3
- 2008 : Agrégation de droit public (jury Y. Jégouzo)
- 2008-2009 : Professeur de droit public à l'Université Savoie Mont-Blanc
- depuis 2009 : Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon 3
- janv-juill. 2018 : CRCT d'un semestre accordé par le CNU
- 2019-2020 : décharge demi-service (participation au jury de l'agrégation de droit public)

B – DIRECTIONS DE FORMATION

1. Directions actuelles

1. Directrice du **Master Droit public fondamental** à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 : codirection avec les universités Lyon 2 et Saint-Etienne depuis 2017, puis direction indépendante depuis 2022.
2. Responsable de la **Mention Master Droit public** à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 : depuis 2021.
3. Coresponsable de la **Licence en droit délocalisée à l'Université de São Paulo** (Brésil) : depuis 2012.
 - Montage initial de cette formation en négociation entre quatre établissements
 - Gestion courante de cette formation
 - Obtention, au titre de Lyon 3, d'un contrat « Erasmus + » de mobilité internationale de crédits 2019-2022 pour un montant total de 93 000 €.
4. Coresponsable du **Master Droit économique franco-brésilien, délocalisé à l'Université de São Paulo** (Brésil) : ouverture prévue en sept. 2020, reportée à 2021.
 - Montage initial de cette formation en négociation entre quatre établissements
 - Eligible au contrat « Erasmus + » ci-dessus.
5. Coresponsable du **Master Droit public approfondi et des affaires, délocalisé à l'Université de Saint-Joseph de Beyrouth** (Liban) avec M. Michaël Karpenschif : depuis 2021.
6. Création et codirection du **DU Contentieux des personnes publiques**, avec M. Cédric Meurant, à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 : depuis 2022

2. Directions passées

1. Master 2 Droit public – Parcours Carrières publiques, Université Lyon 3 (direction adjointe, puis direction) : 2007-2012.

C – ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS

1. Droit administratif général

- Droit administratif général 2^{ème} année de licence : un ou deux semestres (*Lic. Droit - 36 ou 72 h – de 2005 à 2012, 2016/2017, 2018/2019 et depuis 2020 – Université Lyon 3 ou Université de Savoie*)
- Droit administratif général (*Université d'Ain Chams, Le Caire, Egypte – 15 h – 2022 et 2023*).

2. Contentieux administratif

- Droit du contentieux administratif (*M1 Droit public – 30 h – 2008/2009 – Université Lyon 3*)
- Droit du contentieux administratif (*IEJ – 30 h – 2004 à 2007 – Université Lyon 3*)
- Contentieux administratif approfondi (*séminaire M2 Droit public fondamental – 20 h – 2011 à 2015 – Université Lyon 3*)
- Les grands principes du contentieux administratif (*1^{er} séminaire doctoral pour des doctorants de l'Université de São Paulo – 3 h - 2014*)

3. Droit des propriétés publiques et droit administratif spécial

- Droit administratif des biens (*Lic. 3 Droit privé – 30 h – 2004/2005 – Université Lyon 3*)
- Droit administratif des biens (*Lic. 3 droit public – 30 h – 2007/2008 et depuis 2016 – Université Lyon 3*)
- Les transferts de propriétés publiques (*M2 Droit public des affaires – 20 h – 2010 à 2018 – Université Lyon 3*)
- Conventions domaniales (*M2 Droit public des affaires – 10 h – 2011/2012 – Université Lyon 3*)
- La cession des propriétés publiques (*M2 Droit public des affaires – 10 h – 2018/2019 et 2020/2021 – Université Lyon 3*)
- Actualité du droit des propriétés publiques (*séminaire M2 Droit public fondamental – 15 h – 2009/2010, 2015 à 2017 – Université Lyon 3*)
- La banalisation du droit des propriétés publiques (*séminaire M2 Droit public fondamental – 15 h – depuis 2017 – Université Lyon 3*)
- Initiation au droit des propriétés publiques (*2^{ème} séminaire doctoral pour des doctorants de l'Université de São Paulo – 3 h – 2015*)
- Propriété(s) publique et privée ? (*avec William Dross, 3^{ème} séminaire doctoral pour des doctorants de l'Université de São Paulo – 3 h - 2016*)
- Droit de l'action publique (*M2 Droit public fondamental – 15 h – Université Saint-Joseph, Beyrouth – 2021*).
- Régulation publique des activités économiques (*M2 Droit économique franco-brésilien – 6 h – Université de São Paulo – 2022*).
- Principes du droit public (*M1 Droit public fondamental – 20 h, Université Lyon 3 – depuis 2022*).
- Activités économiques et propriétés publiques (*M2 Droit économique franco-brésilien – 10 h – Université de São Paulo – 2023*).

4. Finances publiques

- Droit des finances publiques (*Lic. 2 Droit et Lic. 2 Sc.po – 30 h – 2004 à 2008*)
- Finances et fiscalité locales (*M1 droit public – 30 h – 2008/2009 – Université de Savoie*)
- Finances publiques (*M2 Métiers du droit et de la justice – 8 h – 2008/2009 – Université de Savoie*)
- Petit lexique de finances publiques modernes ou les nouveaux mots-clefs de la gestion financière publique (*séminaire M2 Droit public fondamental – 12 h – 2009/2010 – Université Lyon 3*)
- Budget et financement des organisations internationales (*M2 Droit public financier – 2007 à 2014 – 12 h – Université Lyon 3*)

5. Droit fiscal

- Droit fiscal général (*Lic. 3 Droit public – 30 ou 60 h – 2004 à 2012 – Université Lyon 3*)
- Introduction aux grands principes du droit fiscal (*M2 Droit fiscal – 9 h – 2006 à 2008 – Université Lyon 3*)
- Grands problèmes de la politique et de la technique fiscales (*M2 Droit public financier – 12 h – 2007/2008 – Université Lyon 3*)
- Droit fiscal général (*Licence AES – 30 h – 2008/2009 – Université de Savoie*)
- Fiscalité des personnes publiques (*M2 Droit fiscal et M2 Droit public financier – 12 h – 2007 à 2017 et depuis 2018/2019 – Université Lyon 3*)
- Fiscalité des personnes publiques (*M2 Droit public des affaires – 20 h – depuis 2016 – Université Lyon 3*)
- Fiscalité des opérations publiques (*M2 Droit public des affaires – 12 h – 2022 et 2023 – Université de Nantes*).
- Fiscalité des contrats publics (*M2 Droit public des affaires – 12 h – 2023 – Université de Montpellier*).

6. Autres enseignements

- Droit des libertés fondamentales (*Lic. 3 Droit privé – 30 h – 2004 à 2006 – Université Lyon 3*)
- Droit de l'environnement (*M1 Droit public – 30 h – 2008/2009 – Université de Savoie*)

D – INVITATION PAR DES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX

1. Montage et gestion d'une convention relative à la création d'une licence en droit délocalisé à l'Université de São Paulo : depuis 2012
2. Montage d'une convention relative à la création d'un Master 2 Droit économique franco-brésilien, délocalisé à l'Université de São Paulo : ouverture prévue en septembre 2021.
3. Professeur invité par l'Université de São Paulo, 2017.
4. Professeur invité par l'Université catholique de Louvain dans le cadre du [Louvain Global College of Law](#), 2018.
5. Conférence doctorale à l'Université de São Paulo, 26 avril 2021 : Le droit français de la propriété publique - Entre banalisation et exorbitance.
6. Déclinaison du Master 2 Droit public fondamental à l'Université Saint-Joseph, Beyrouth (Liban) : depuis 2021.

E – FORMATIONS PROFESSIONNELLES

1. « Actualité du droit des biens publics : Montage aller-retour – Droit de l'occupation domaniale », formation organisée et dispensée par l'Institut d'Etudes Administratives (C. Chamard-Heim avec H. de Gaudemar et Ch. Roux) : avril 2016.
2. « Actualité du droit des biens publics : les cessions publiques et la mise en concurrence des titres d'occupation domaniale », formation organisée et dispensée par l'Institut d'Etudes Administratives (C. Chamard-Heim avec H. de Gaudemar, Ch. Roux et J.-F. Sestier) : juin 2017.
3. « L'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du domaine public », M2 Pratique notariale et droit public notarial à l'Université Aix-Marseille – 4 h – 2018.
4. « Actualité du droit des biens publics » : Biathlon juridique organisé le 4, 5 et 6 déc. 2022 à l'Alpes d'Huez.

II - ACTIVITÉS DE RECHERCHE

A - PARTICIPATION À DES RÉSEAUX DE RECHERCHE

1. [Projet COMON](#) (recherche sur les communaux en montagne), dir. prof. J.-F. Joye, Université de Savoie-Mont-Blanc : depuis 2018.
2. Chaire [Contrats publics](#), dir. prof. F. Lichère, Université Jean Moulin-Lyon 3 : depuis 2020.

B - PUBLICATIONS

1. Ouvrages

a. Monographies individuelles

1. *La distinction des biens publics et des biens privés. Contribution à la définition de la notion de biens publics*, préf. J. Untermaier, Dalloz, 2004, Nouvelle bibliothèque de thèses, vol. 33, 766 p.
 - prix de thèse de l'Université Jean Moulin-Lyon 3, 2003.
2. *Droit des biens publics*, PUF, collec. Thémis Droit, Mars 2022.

b. Ouvrages co-écrits

3. *Les grandes décisions du droit administratif des biens*, en collaboration avec Ph. Yolka, F. Melleray et R. Noguellou, Dalloz, 1^{ère} éd., 2013, 2^{ème} éd., 2015, 3^{ème} éd., 2018 et 4^{ème} éd., 2022.
4. *Code général de la propriété des propriétés publiques*, sous la direction du professeur Ph. Yolka, préf. Y. Gaudemet, Lexis-Nexis, collection Codes bleus commentés, mars 2010 (2^{ème} éd. mai 2012, 3^{ème} éd. mai 2014).
5. *Code général de la propriété des propriétés publiques*, avec F. Melleray, F. Brenet et Ph. Yolka, Dalloz, juill. 2023 (rythme annuel depuis 2016).

c. Direction d'ouvrages collectifs

6. *Patrimoine(s) et équipements militaires. Aspects juridiques*, Ed. Fondation Varenne, 2018, Colloque & essais, codirection scientifique avec Ph. Yolka.
7. *Les grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise*, LexisNexis, 2021, codirection scientifique avec C. Meurant, Ch. Testard et E. Untermaier-Kerléo.

2. Contributions à des ouvrages collectifs

1. « Les transferts domaniaux », in *Les relations entre les collectivités territoriales*, L'Harmattan, 2005, Logiques juridiques, p. 143 s.
2. « Les frontières de la propriété. Le domaine public », in *Qu'en est-il de la propriété ? L'appropriation en débat*, Presses universitaires de Toulouse, Travaux de l'IFR, n° 5, p. 83 et *Droit et ville* n° 61/2006, p. 121 s.
3. « Collectivités publiques », in *Dictionnaire du droit fiscal et douanier*, sous la direction de J.-L. Albert, J.-L. Pierre et D. Richer, Ellipses, 2007, collec. Dictionnaire du droit, p. 93 s.
4. « Les contrats publics de location immobilière », in *Contrats et propriétés publiques*, LexisNexis, Colloques et débats, 2011, p. 81 s.
5. « Les propriétés publiques », in *Traité de droit administratif*, sous la direction de P. Gonod, F. Melleray et Ph. Yolka, Dalloz, déc. 2011, T. 2, p. 283-341 (Prix spécial du livre juridique 2012 du Club des juristes).

6. « Le droit administratif dans *Second Life* », in *Le droit dans les mondes virtuels*, dir. G. Delabre, préf. J.-P. Moiraud, Larcier 2013, collec. CRIDS, p. 73.
7. « Les biens du service public », in *Le service public*, Dalloz, 2014, Thèmes et commentaires, p. 193.
8. « Domaine public maritime », in *Dictionnaire des communs*, sous la direction de M. Cornu, F. Orsi et J. Rochfeld, PUF, 2017, Quadrige, p. 395 s. (2nd éd.).
9. « La réglementation économique et le patrimoine public », in *La réglementation économique : une persistance juridique*, sous la direction de Jean-Christophe Videlin, LexisNexis, 2017, p. 49 s.
10. « Les forêts publiques. A-domanialité ou domanialité atypique », in *Des petits oiseaux aux grands principes, Mélanges Jean Untermaier*, Mare et Martin, 2018, p. 85 s.
11. « Le cas particulier du patrimoine militaire outre-mer », in *Patrimoine(s) et équipements militaires. Aspects juridiques*, éd. Varenne, 2018, Colloques et essais, p. 89 s.
12. « Propriété publique et finances publiques », Colloque de l'AFDA sur « *La propriété publique* », 13-14 juin 2019, Montpellier, Dalloz, collection Thèmes et commentaires, 2020, p. 165 et *Dr. voirie*, n° 217, nov.-déc. 2020, p. 207 s.
13. « Propriété publique et forme de l'Etat : regards vers la propriété publique en Belgique », in *Mélanges Ch. Laviolle*, Presses universitaires de Toulouse, 2020, p. 151 s.
14. « Biens communaux et gestion forestière », in *Les communaux en montagne*, sous la direction de Jean-François Joye, Presses universitaires Savoie-Mont-Blanc, 2021, p. 451.
15. « Les nouveaux biens publics », in *Aux confins du droit administratif*, sous la direction de Ch. Roux et de Ch. Testard, Institut francophone pour la justice et la démocratie, 2023, colloques et essais, p. 155 s.

3. Articles dans des revues à comité de lecture

1. « Le fondement juridique des transferts de propriété de voies publiques entre les personnes publiques », *Les annales de la voirie*, n° 80, octobre 2003, p. 162.
2. « Les nouveaux sujets du patrimoine, la Nation », in *Le patrimoine. Existences multiples. Essence unique ?*, CD Rom Droit-*in situ*, 2004.
3. « L'évolution des formes du désengagement de l'Etat dans les infrastructures de transports : l'exemple des ports maritimes et des aéroports », *Les annales de la voirie*, n° 98, juill.-août 2005, p. 133 et n° 100, oct. 2005.
4. « Le coût de l'intercommunalité », *Revue Lamy des collectivités territoriales*, n° 11, 2006, p. 105.
5. « Les EPIC face au droit fiscal », *JCP A*, n° spécial 31-35, 27 juill. 2009, n° 2200 et *Gestion et finances publiques* déc. 2009, n° 12, p. 982.
6. « Domaine public naturel et décentralisation. Un patrimoine au service des missions de l'Etat », n° spécial « Les évolutions actuelles du domaine public naturel », *AJDA*, 14 déc. 2009, p. 2335.
7. « Le transfert des biens des parcs de l'équipement aux départements. Du bon usage de la complexité », *JCP A*, 14 déc. 2009, n° 51, Étude n° 2297, p. 25.
8. « Le rôle des formes et procédures dans l'adoption des budgets publics », *AJDA*, 22 mars 2010, n° 10, p. 574.
9. « La sincérité et les organisations internationales », *RFFP* n° 111 – sept. 2010, p. 63.
10. « Les personnes publiques locataires », *JCP A*, 30 avril 2012, n° 17, n° 2139.

11. « Le projet de code de la propriété publique en Polynésie française. Si loin, si proche », *AJDA*, 20 mai 2013, n° 17, p. 979.
12. « Propriétés publiques. Conseil municipal, maire : qui décide, qui signe ? », *Les petites affiches*, 6 juin 2013, n° 113, p. 28.
13. « Les conventions d'occupation privative du domaine public local », *JCP A*, 2013, n° 2174.
14. « La cogestion de l'immobilier public » (en collaboration avec Ph. Yolka), *RLCT*, n° 100, avril 2014, p. 42.
15. « Transmissions d'activités commerciales sur le domaine public », *AJDA*, 2014, n° 14, p. 761.
16. « La reconnaissance du fonds de commerce sur le domaine public » (en collaboration avec Ph. Yolka), *AJDA*, 8 sept. 2014, n° 29, p. 1641.
17. « La maîtrise du foncier, une contrainte du développement économique dans les économies insulaires » : Intervention au colloque organisé par le Sénat, 25 juin 2015, « *Entreprises et dynamiques sectorielles du Pacifique* », Délégation sénatoriale à l'outre-mer, Rapp. infor. n° 567, 26 juin 2015, p. 22.
18. « Immobilier de l'Etat : la « longue marche » (du services des Domaines à la DIE) », avec Ph. Yolka, *JCP A* 2016, aperçu 797.
19. « L'Etat et le CGPPP outre-mer : une politique de Gribouille », *AJDA* 2016-32, p. 1810.
20. « L'article L. 2111-14 du Code général de la propriété des personnes publiques en question(s) », *Dr. voirie*, avril 2019, n° 207, p. 77.
21. « La bourse et la (belle) vie. Sur une curiosité universitaire : le contrat doctoral sans doctorat », (en collaboration avec Ph. Yolka), *AJDA* 2 août 2021, n° 28, p. 1607.
22. Statut des ouvrages édifiés par l'occupant ordinaire sur le domaine public : de l'apparente simplicité des règles, *CMP* 2022-2, repère 2, p. 1.
23. Permis de construire et propriété publique immobilière : entre indépendance et exorbitance, *Dr. voirie*, mai-juin 2022, n° 226, p. 79.
24. Concessions domaniales : une (trop) brève analyse des avis rendus par le Conseil d'État, *CMP*, juill. 2022, repère n° 7, p. 1.
25. L'image du domaine public mobilier : un bien public « spécial » ?, *AJDA* 2023, p. 364.
26. Interdiction des libéralités et propriétés publiques, *AJDA* 2023, p. 2040.

Encyclopédies juridiques

1. « Domaine privé. Contrats », *Les collectivités territoriales et leurs contrats*, éditions Juris-Classeur, 2002, Juris-compact.
2. « Droit de propriété », fasc. 710, *J.-Cl. Libertés*, mars 2010.
3. « Domaine privé. Forêts des collectivités publiques », fasc. n° 47, *J.-Cl. Propriétés publiques*, création oct. 2004. – refonte nov. 2009. – refonte juillet 2017.
4. « Transferts domaniaux. Changements d'affectation », fasc. n° 52, *J.-Cl. Propriétés publiques*, création oct. 2004 – refonte janv. 2013.
5. « Sortie du domaine public », fasc. n° 53, *J.-Cl. Propriétés publiques*, nov. 2013 – refonte mai 2023.
6. « Gestion du domaine privé », fasc. n° 58, *J.-Cl. Propriétés publiques*, création déc. 2005 – refonte nov. 2012.

7. « Domaine public. Indisponibilité, » fasc. n° 61, *J.-Cl. Propriétés publiques*, création mai 2003 – refonte mai 2012 – refonte 2020.
8. « Cession des meubles publics. Droit commun », fasc. n° 84, *J.-Cl. Propriétés publiques*, sept. 2016.

Commentaires, notes, observations et préfaces

1. Commentaire de la décision du Tribunal des conflits du 6 mai 2002, *Binet c/ EDF*, *Les annales de la voirie*, n° 76, mai 2003, p.73.
2. Commentaire de l'arrêt du Conseil d'Etat, 23 juin 2004, *Commune de Proville*, *Les annales de la voirie*, n° 92, déc. 2004, p. 227.
3. « Le transfert de biens au profit du Syndicat des transports d'Île-de-France et de la RATP », commentaire du décret n° 2006-980 du 1^{er} août 2006, *Les annales de la voirie*, n° 111, nov. 2006, p. 204.
4. « Loger chez " ma tante " ou les tribulations de la domanialité publique ». Note sous Conseil d'Etat, 11 décembre 2008, *Mme Perreau-Polier*, *RJEP*, juin 2009, p. 20.
5. « Attribution des conventions d'occupation du domaine public et règles de la concurrence : la frontière se réduit encore ». Note sous Conseil d'Etat, 10 juin 2009, *Port autonome de Marseille*, *RJEP*, fév. 2010, jurispr. n° 7, p. 17.
6. « Les conditions de validité de la vente à une association d'un immeuble public à prix préférentiel ». Note sous Conseil d'Etat, 25 nov. 2009, *Commune de Mer c/ MM. Pépin et Raoul*, *JCP A*, 8 mars 2010, n° 10, comm. n° 2091, p. 28.
7. « Les garanties financières de l'occupant privatif du domaine public aéronautique lors de l'abrogation de sa convention d'occupation ». Note sous Conseil d'Etat, 31 juillet 2009, *Société Jonathan Loisirs*, *RJEP*, avril 2010, jurispr. n° 17, p. 11.
8. « [Installations auxiliaires de contrôle technique : une atteinte au principe d'égalité en matière économique](#) ». Note sous CAA Lyon, plén., n° 08LY00247, 16 juin 2010, *Sté Auto bilan*, *Rev. jurispr. ALYODA* n° 1, rubrique Aides publiques et économie.
9. « Les transferts gratuits et forcés de biens entre personnes publiques : la contribution du Conseil constitutionnel ». Note sous la décision du Conseil constitutionnel n° 2009-594 du 3 déc. 2009, *Loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires*, *RJEP*, juin 2010, jurispr. n° 33, p. 30.
10. « Au théâtre ce soir. Le Tribunal des conflits, *deus ex machina* de la détachabilité des actes de gestion du domaine privé local ». Note sous Conseil d'Etat, 28 décembre 2009, *Sté Brasserie Théâtre*, *JCP A*, 14 juin 2010, n° 24, comm. n° 2197, p. 32.
11. « Vente d'une ancienne école : formalités et prix ». Note sous Conseil d'Etat, 27 janv. 2010, *Commune de Mazgays*, *JCP A*, 13 sept. 2010, n° 37, comm. n° 2275, p. 32.
12. « L'occupant privatif d'un port de plaisance est soumis, en matière financière, à la loi du contrat et au pouvoir de gestion du domaine public ». Note sous Conseil d'Etat, 5 mai 2010, *M. Bernard*, *RJEP*, déc. 2010, jurispr. n° 59, p. 19.
13. « Cession gratuite de terrain en droit de l'urbanisme : la fin d'un dialogue de sourds ? ». Note sous CA Aix-en-Pce, 24 mai 2011, *Epx Barot c. France domaine*, *Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2012, n° 34, p. 181.

14. « Cessions entre personnes publiques à un prix inférieur à la valeur du marché : application de la jurisprudence *Commune de Fougerolles* ». Note sous Conseil d'Etat, 15 mai 2012, *M. Hayart c. Lille Métropole Communauté urbaine*, *Rev. trim. droit immobilier*, n° 4-2012, p. 52.
15. « La gestion des phares et balises selon la Cour des comptes : l'Etat, un mauvais père de famille ? », *JCP A*, 2013, n° 2080.
16. « La théorie du domaine public virtuel : le chant du cygne ». Note sous Conseil d'Etat, 8 avril 2013, *Association ATLALR*, *JCP A*, 2013, n° 2172.
17. « L'appropriation publique involontaire d'un bien construit sur le domaine public au terme de l'occupation : des effets de la négligence sur les patrimoines publics ». Note sous Cour de cassation, 3^{ème} civ., 3 juillet 2013, *Cne de Biarritz*, *RJEP*, janv. 2014, jurispr. n° 2, p. 13.
18. « La Chancellerie des universités de Paris : un établissement public à supprimer ?, Libre propos sur le Rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes », *JCP A*, 17 mars 2014, Libre propos n° 249.
19. « A quel(s) budget(s) profite la contravention de grande voirie. Une brève analyse budgétaire de la police de la conservation du domaine public ». Note sous CE, n° 364561, 5 février 2014, *Voies navigables de France*, *JCP A* n° 25, 23 juin 2014, n° 2197.
20. « La consécration attendue d'un principe : les titres d'occupation du domaine public sont transmissibles aux tiers agréés ». Note sous CE, n° 387315, 18 sept. 2015, *Sté Prest'Air*, *AJDA* 2016/3, p. 157.
21. « La gestion immobilière de La Poste : le rapport critique de la Cour des comptes », obs. sous C. comptes, Rapport part. n° 72669, mai 2015, *JCP A* 2016, 2145.
22. « Une lecture complexe des dispositions relatives au contrat de crédit-bail par les hôpitaux », obs. sous L. n° 2016-41, 26 janv. 2016, de modernisation de notre système de santé, *JCP A* 2016, 2146.
23. « AOT et transfert à une société en cours de constitution », obs. sous CAA Marseille, 2 févr. 2016, n° 14MA02370, *M. B c/ CCI Bastia et de la Haute Corse*, *JCP A* 2016, 2152.
24. « Cession d'immeubles par une collectivité territoriale ou un groupement : qu'est-ce qu'une délibération motivée ? », note sous CAA Douai, 19 mai 2016, CAA Lyon, 31 mars 2016 et CAA Marseille, 2 févr. 2016, *JCP A*, 2016.2192.
25. « Port autonome de Paris : une politique dynamique de gestion du domaine », *JCP A*, 2016.2267.
26. « Réforme du CGPPP outre-mer : des avancées, mais la complexité est encore de mise », obs. sous Ord. n° 2016-1255, 28 sept. 2016, *JCP A*, 2016.2268.
27. « La loi pour la reconquête de la biodiversité : les apports au droit des propriétés publiques », *JCP A*, 2016.2269.
28. « Patrimoine des collectivités territoriales : revue des dépenses 2016 », *JCP A* 2017.2017.
29. « La répartition des compétences en matière de mise à disposition d'une salle des fêtes », obs. sous Rép. min. n° 98510, *JOAN Q* 13 déc. 2016, p. 10387, *JCP A* 2017.2018.
30. « L'applicabilité de l'article L. 641-12 du Code de commerce à un contrat d'occupation du domaine public : renvoi au Tribunal des conflits », obs. sous Cass. com., 6 déc. 2016, *JCP A* 2017.2024.
31. « Les apports au droit des propriétés publiques de la loi de finances pour 2017 », *JCP A*, 2017.2096.
32. « Gouvernance de la politique immobilière de l'État au niveau local », obs. sous Circ. Premier min. n° 5913-SG, 27 févr. 2017, *JCP A*, 2017.2099.

33. « Rapports de l'Inspection générale des finances relatifs aux propriétés publiques », *JCP A*, 2017.2100.
34. « Les grands ports maritimes et la Cour des comptes », *JCP A*, 2017.2101.
35. « Pas de publicité foncière pour une sommation de conclure un contrat d'échange avec une commune », obs. sous Cass. 3e civ., 15 juin 2017, *JCP A*, 2017.2184.
36. « Le non-renouvellement d'une convention domaniale en raison du caractère inondable de la zone constitue un motif d'intérêt général », obs. sous TA Montpellier, 24 mai 2017, *JCP A*, 2017.2185.
37. « Exercice budgétaire 2016 et propriétés de l'État », *JCP A*, 2017.2189.
38. « La maison de Jean Moulin résiste aux procédures de mise en concurrence », note sous TA Montpellier, 21 sept. 2017, *JCP A* 2017.2253.
39. « Validité d'une promesse de vente de biens du domaine antérieure à l'ordonnance domaniale et modification illégale d'une concession », comm. avec F. Lichère sous CE, ordo., 15 nov. 2017, n° 409728, *Cne d'Aix-en-Provence*, *JCP A* 2017.2320.
40. « Une promesse de vente sous condition suspensive de déclassement, qui devient en réalité un contrat d'occupation du domaine public, relève de la compétence de la juridiction administrative », obs. sous Cass. 1re civ., 31 janv. 2018, *JCP A* 2018.2164.
41. « Pas de clientèle propre pour l'exploitant des voiliers du Luxembourg », obs. sous Cass. 3e civ., 5 avr. 2018, *JCP A* 2018.2165.
42. « Les juridictions financières « au rapport » de la propriété publique », *JCP A* 2018.2166.
43. « Et si les Domaines quittaient la DGFIP ? », *JCP A* 2018.2223.
44. « Un navire public ayant servi à la recherche scientifique ne fait pas partie du domaine public », obs. sous CAA Bordeaux, 24 mai 2018, n° 15BX00402, *Société IOE Ltd c/ TAAF*, *JCP A* 2018.2224.
45. « Droit de présentation d'un boucher dans un marché et motifs de refus », obs. sous TA Montreuil, 7 juin 2018, n° 1708994, *SARL Manuel Da Silva*, *JCP A* 2018.2295.
46. « La loi de programmation militaire 2019-2025 et le droit des propriétés publiques », *JCP A* 2018.2299.
47. « Domanialité publique du Muséum d'histoire naturelle et servitude d'alignement : un siècle après », obs. sous CE, avis, sect. Int., 2 déc. 1914, *JCP A* 2019.2032.
48. « Un maire peut-il s'opposer à la constitution d'un fonds de commerce sur le domaine public communal ? », obs. sous TA Nice, 26 juin 2018, *JCP A* 2019.2033.
49. « Loi de finances 2019 et droit des propriétés publiques », *JCP A* 2019.2034.
50. « Location pérenne d'un bien du domaine privé communal à une association culturelle ou le piège de la domanialité ». Commentaire sous Conseil d'Etat, 7 mars 2019, n° 417629, *Commune de Valbonne*, *JCP A* 2019.2108.
51. Préface sur C. Meurant, *L'interprétation des écritures des parties par le juge administratif*, LGDJ, 2019, Nouvelle bibliothèque des thèses, n° 309.
52. « Le déclassement portant par lui-même désaffectation : plaidoyer pour un retour à l'orthodoxie domaniale. Commentaire sous CE, 19 décembre 2018, n° 407707, *JCP A* 2019.2178.
53. Préface sur H. Devillers, *L'utilisation du bien d'autrui par une personne publique. Recherche sur le statut de personne publique locataire*, Mare et Martin, 2019, Bibliothèque des thèses.
54. Utilisation privative du domaine public scolaire : le conseil d'école doit être saisi. Obs. sous TA Châlons-en-Champagne, 23 avril 2019, n° 1800665, M. H., *JCP A* 2019.2215.

55. Les apports de la loi de finances pour 2020 au droit des propriétés publiques, *JCP A* 2020.2107.
56. Recycler, c'est bien. Connaître le droit domanial, c'est bien aussi. Obs. sous L. n° 2020-105, 10 févr. 2020, art. 52, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, *JCP A* 2020.2109.
57. Domanialité d'un hangar municipal et « indices concordants » de déclassement. Obs sous CAA Marseille 19 juin 2020, n° 18MA02642, *M. A et EURL MCV*, *JCP A* 2020.2222.
58. Droit de présentation sur les marchés : la clientèle propre peut-elle être prise en compte ? Commentaire sous TA Lyon, 6 juill. 2020, n° 1800990, M. X, *JCP A* 2020.2263 et *Rev. jurisp. ALYODA* 2021/1.
59. L'apport de la loi ASAP au droit des propriétés publiques, *JCP A* 2021.2012.
60. Préface à l'ouvrage M. Leroux (dir.), *La reconversion du patrimoine public monumental – L'exemple du Grand Hôtel-Dieu de Lyon*, L'Harmattan, 2020, collec. Droit du patrimoine culturel et naturel, 127 p.
61. Les cessions gratuites entre personnes publiques. Obs. sous TA Lyon, 2^{ème} ch., 22 nov. 1989, *M. Etienne Tête c. Cne de Caluire-et-Cuire*, n° 86-35419, in *Les grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise*, (dir. C. Chamard-Heim et alii), LexisNexis, 2021, p. 53.
62. Les promesses de vente de biens du domaine public. Obs. sous CAA Lyon, 4^{ème} ch., 20 oct. 2011, *Sté Eiffage Immobilier Centre-Est*, n° 10LY01089, in *Les grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise*, (dir. C. Chamard-Heim et alii), Lexisnexis, 2021, p. 91.
63. Préface à la thèse de Pierre Levallois, *L'établissement public marchand : recherche sur l'avenir de l'entreprise en forme d'établissement public*, Dalloz, Nouvelle bibliothèque des thèses, 2021.
64. La méconnaissance de la procédure de cession de biens mobiliers militaires constitue une faute disciplinaire. Obs. sous CE, 3 fév. 2021, n° 441592, *M. B.*, *JCP A* 2021. 2130.
65. Extension jurisprudentielle de l'article L. 2122-4 du CGPPP relatif aux servitudes sur le domaine public, Obs. sous TC, 5 juill. 2021, n° C4218, *SCI LMG c. Cne Evequemont*, *JCP A*, 2021, n° 2321.
66. L'interdiction générale des locations de biens publics à vil prix, Commentaire sous CE, 28 sept. 2021, n° 431625, *CCAS de Pauillac*, *JCP A*, 2021, n° 2349.
67. Faut-il repenser l'identité de la propriété publique ?, Tribune, *Dr. voirie*, nov.-déc. 2021, n° 223, p. 217.
68. Les ajustements contemporains du droit de l'ouvrage public. Rapport de synthèse, *JCP A* 2021, n° 2383.
69. Illégalité d'un bail à construction sur le domaine public et responsabilité de la personne publique, comm. sous CAA Marseille, 25 oct. 2021, n° 19MA00191, *SCI Mylan c. Cne de Sillans-la-Cascade*, *CMP* 2022-1, n° 22, p. 30.
70. Absence de travaux publics pour la sécurisation du domaine privé, note sous TC, 8 nov. 2021, n° 4225, *Cne Sigean c. Sté Camping du Cap du Roc*, *CMP* 2022-1, n° 27, p. 32.
71. Travaux publics : quand la sécurisation du domaine privé n'est pas d'intérêt général, comm. sous TC, 8 nov. 2021, n° 4225, *Cne Sigean c. Sté Camping du Cap du Roc*, *JCP A*, 2022, n° 2012.
72. Préface (avec Fernando Menezes) à la thèse d'Émilie Barbin, *La régularisation des actes administratifs en droit administratif et brésilien*, LGDJ, 2022.
73. Non-renouvellement des concessions hydroélectriques à leur terme : absence de préjudice pour les collectivités territoriales, note sous CAA Bordeaux, 6 déc. 2021, n° 19BX01202, *Dépt Hautes-Pyrénées*, *CMP* 2022-2, comm. n° 55, p. 32.

74. Résiliation de la convention d'occupation privative d'un château communal : quand la domanialité publique est contestable, note sous CAA Nantes, 3 déc. 2021, n° 20NT03946, *Sté d'exploitation des Garden Resorts*, CMP 2022-2, comm. n° 61, p. 35.
75. Détermination du juge du référé précontractuel et groupement de commandes mixte, note sous TC, 10 janv. 2022, n° 4230, *RATP*, CMP 2022-3, comm. n° 92, p. 33.
76. Travaux privés réalisés dans le cadre d'une concession d'aménagement, note sous TC, 10 janv. 2022, n° 4228, *Sté Café Bar Pyxide*, CMP 2022-3, comm. n° 93, p. 34.
77. Aires d'accueil des gens du voyage, logement décent et occupation du domaine public, note sous TA Paris, 24 janv. 2022, n° 2103255, *Assoc. nat. des gens du voyage citoyens*, CMP 2022-4, comm. 120, p. 28.
78. Augmentation des redevances d'amarrage et principe d'égalité, note sous CAA Marseille, 4 fév. 2022, n° 20MA01157, *Sté Le Ciotat Shipyards, dépt des Bouches-du-Rhône*, CMP 2022-4, comm. 121, p. 29.
79. L'interdiction illégale du fonds de commerce n'est pas un vice grave, note sous CE, 11 mars 2022, n° 453440, *M. L. et M. B. c/ Cne du Cap-d'Ail*, CMP 2022-5, comm. 148, p. 21.
80. Pas de statue de la Vierge Marie sur des propriétés publiques, note sous CE, 11 mars 2022, n° 454076, *Cne de Saint-Pierre d'Alvey*, CMP 2022-5, comm. 150, p. 23.
81. Non-gratuité de principe pour les conventions d'occupation du domaine public conclues entre deux personnes publiques, *JCP A*, 2022, comm. n° 2139.
82. Les apports de la loi 3DS au droit des propriétés publiques, *JCP A*, 2022, comm. n° 2140.
83. Quand l'occupant du domaine public est défaillant dans son obligation d'entretien : de l'utilité d'avoir conclu un contrat régulier, note sous CAA Douai, 17 mars 2022, n° 20DA00770, *Cne Crottoy c. Assoc. Club nautique de la baie de Somme*, CMP juin 2022, n° 6, comm. 181.
84. Nécessité de conclusions indemnitaires pour présenter une demande d'injonction en matière de travaux publics, CE, avis cont., 12 avril 2022, n° 458176, *CMP*, juin 2022, n° 6, comm. 186.
85. Cession immobilière contre remise de locaux : toujours pas de marché public, note sous CAA Marseille, 11 avril 2022, n° 21MA00539, *Cne de Grasse*, *CMP*, juill. 2022, n° 7, comm. 196.
86. Service public de l'assainissement non-collectif : le vidangeur est usager, note sous T. confl. 11 avril 2022, n° 4240, *D. c/ Métropole européenne de Lille*, *CMP*, juill. 2022, n° 7, comm. 219.
87. Le simple gardien d'un ouvrage construit sur le domaine public peut être tenu de le démolir à ses frais, note sous CE, 31 mai 2022, n° 457886, *SCI Mayer*, *CMP*, août-sept. 2022, n° 8-9, comm. 247.
88. Valeur locative de la taxe foncière des ports de plaisance, CE, 20 mai 2022, n° 437810, *Cne du Grau-du-Roi*, *CMP*, août-sept. 2022, n° 8-9, comm. 248.
89. Abandon de terrains à une commune : pas d'atteinte au droit de propriété, obs. sous CC, 25 mai 2022, n° 2022-995 QPC, *Cne Nice*, *JCP A* 2022, n° 2225.
90. Redevance d'occupation du domaine public et taxe locale facultative sur la publicité extérieure, obs. sous Rép. min. n° 24340, *JO Sénat* 14 avr. 2022, p. 1986, *JCP A* 2022, n° 2226.
91. Compétence judiciaire pour le refus de louer une salle de réunion municipale, obs. sous TA Grenoble, ord., 12 mai 2022, n° 2202968, *Assoc. Alliance citoyenne*, *JCP A* 2022, n° 2227.
92. Légalité sous condition du refus d'AOT sur le domaine public fondé sur le non-respect d'une réglementation d'urbanisme, obs. sous CE, 5 juill. 2022, n° 459089, *SARL Ice Thé*, *CMP* oct. 2022, comm. 276.

93. Pas de recours contre une mise en demeure de démolir des installations sur le domaine public, obs. sous CE, 14 juin 2022, n° 455050, *SA Immobilière de la pointe du Cap Martin*, *CMP* oct. 2022, comm. 277.
94. Réalisation d'un parking public dans une commune et contreparties à l'égard du propriétaire du terrain cédé, obs. sous Rép. min. n° 01925, *JO Sénat* 6 oct. 2022, p. 4835, *JCP A* 2022. 2299.
95. Impossibilité d'une occupation privative du domaine public à titre gratuit pour le lancement d'une activité commerciale, obs. sous Rép. min. n° 01895, *JO Sénat* 6 oct. 2022, p. 4834, *JCP A* 2022. 2300.
96. L'intérêt patrimonial au secours du détenteur de bonne foi d'un bien du domaine public, obs. sous CE, 22 juill. 2022, n° 458590, *min. Culture c/ M. B.*, *CMP* nov. 2022, comm. 301.
97. Absence de clauses impliquant un régime exorbitant dans une convention d'occupation du domaine privé, obs. sous CE, 20 juill. 2022, n° 457616, *M. C. c/ ONF*, *CMP* nov. 2022, comm. 302.
98. Prolongation de la responsabilité du mandataire solidaire d'un marché de maîtrise d'œuvre au-delà de la réception, obs. sous CE, 10 oct. 2022, n° 455188, *Communauté d'agglomération du Grand Angoulême*, *CMP* déc. 2022, comm. 313.
99. Domanialité privée d'une maison forestière servant de logement et de bureau, obs. sous Cass. 3e civ., 21 sept. 2022, n° 21-10.895, *M. N. c/ ONF*, *CMP* déc. 2022, comm. 332.
100. De la relativité d'une DSP et d'un contrat d'occupation du domaine public, obs. sous CA Versailles, 20 oct. 2022, n° 20/03202, *SAS Hôtel Alexander c/ SNC SEPADEF*, *CMP* janv. 2023, comm. 17.
101. Modification des prescriptions d'un contrat n'entraînant pas la modification de celui-ci, obs. CE, 2 nov. 2022, n° 450930, *INRAP*, *CMP* janv. 2023, comm. 22.
102. Procédure de sélection préalable et occupation économique du domaine public : balle de match pour le droit de l'Union, obs. sous CE, 2 déc. 2022, n° 455033, *Sté Paris Tennis*, *CMP* fév. 2023, comm. 52.
103. Procédure de sélection préalable et occupation économique du domaine privé : le retour de la méthode « Jean Bouin », obs. sous CE, 2 déc. 2022, n° 460100, *Cne de Biarritz*, *CMP* fév. 2023, comm. 54.
104. Procédure de délivrance des occupations privatives économiques : tous les chemins mènent à la concurrence (à condition de les emprunter), comm. sous CE, 2 déc. 2022, n° 455033, *Sté Paris Tennis* et CE, 2 déc. 2022, n° 460100, *Cne de Biarritz* (avec M. Karpenschif), *JCP A* 2023, comm. 2033.
105. Novation des contrats conclus sur le domaine public, obs. sous CE, 8e et 3e ch., 21 déc. 2022, n° 464505, *Cne Saint-Félicien*, *CMP* mars 2023, comm. 88.
106. L'utilisation d'accès routiers ne dépassant pas l'usage normal appartenant à tous, obs. sous CAA Paris, 1re ch., 29 déc. 2022, n° 21PA06087, *Dpt Seine-Saint-Denis*, *CMP* mars 2023, comm. 89.
107. Résiliation pour motif d'intérêt général et exclusion de l'indemnisation par la convention, obs. sous CAA Nancy, 1re ch., 2 févr. 2023, n° 20NC00567, *SARL Écurie du Soret*, *CMP* avril 2023, comm. 118.
108. Non-respect des charges d'une libéralité consentie en faveur d'une personne publique : révocation de plein droit et inaccessibilité à vil prix, *CMP* mai 2023, repère n° 5.
109. L'application de la police des immeubles menaçant ruine au domaine public, obs. sous CE, 1^{er} mars 2023, n° 466574, *Cne de Tergnier*, *CMP* mai 2023, comm. n° 151.

110. Echange de parcelles du domaine public et conditions du retrait de la délibération, obs. sous CAA Toulouse, 21 fév. 2023, n° 21TL01464 et 21TL01684, *SCI Kawai et SAS Ila*, *CMP* mai 2023, comm. n° 154.
111. *Bis repetita*, Tribune, *Dr. voirie* 2023, n° 232, p. 65.
112. Redevances pour occupation sans titre du domaine public et délégation de service public, note sous CAA Marseille, 7 avril 2023, n° 21MA00509, *Sté Fermière du Casino municipal de Cannes*, *CMP* juin 2023, comm. 180, p. 27.
113. Compétence du juge administratif pour statuer sur les actes unilatéraux de disposition du domaine privé, note sous TC, 13 mars 2023, n° 4260, *SARL Boucherie cannoise*, *CMP* juin 2023, comm. 184, p. 30.
114. Application directe de l'article 12 de la directive Services, note sous CJUE, 20 avril 2023, *Comune di Ginosa*, *CMP* juill. 2023, comm. 212, p. 20.
115. Comment distinguer une redevance domaniale d'une rémunération pour service rendu ?, note sous CE, 14 avril 2023, *Assoc. des plaisanciers du Port-Vieux de La Ciotat*, *CMP* juill. 2023, comm. 213, p. 21.
116. La novation d'un bail rural fait obstacle aux poursuites pour contravention de grande voirie, note sous CE, 7 juin 2023, n° 447797, *Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*, *CMP* août-sept. 2023, comm. 241, p. 19.
117. Superposition d'affectations sur le domaine public routier et fluvial, note sous CE, 5 juin 2023, *SAS Lumen technologies France*, *CMP* août-sept. 2023, comm. 242, p. 20.
118. Cession de domaine public à domaine public, note sous TA Dijon, 30 juin 2023, n° 2101642, *A. et Assoc. Sauvons les cerisiers de Lux*, *JCP A* 2023, n° 2283.
119. Application du CGPPP au domaine public et privé polynésien de l'État et de ses établissements publics, note sous ord. n° 2023-389, 24 mai 2023, *JCP A* 2023, n° 2286.
120. Pas de transparence requise sur la pondération ou la hiérarchisation des critères de sélection dans les conventions d'occupation du domaine public, note sous CAA Bordeaux, 15 juin 2023, n° 21BX02210, *Sté Kostaldea*, *CMP* oct. 2023, comm. 275, p. 28.
121. Compétence du juge administratif pour statuer sur une délibération attaquée par un tiers et autorisant une convention de mise à disposition du domaine privé, note sous CE, 28 juin 2023, n° 456291, *Sté Voltalia*, *CMP* oct. 2023, comm. 277, p. 30.
122. Indemnité en cas d'occupation sans titre du domaine public portuaire : répartition des responsabilités, note sous CAA Paris, 13 juill. 2023, n° 22PA05529, *Sté Fare Rata*, *CMP* nov. 2023, comm. 310, p. 30.
123. Refus discrétionnaire de céder une parcelle située sur un chemin communal : de l'intérêt de ne pas omettre le statut domanial du bien, note sous TA Châlons-en-Champagne, 4 juill. 2023, n° 2200181, *Epx D. c. Cne Herpont*, *CMP* nov. 2023, comm. 311, p. 31.
124. Résiliation d'un BEA culturel : primauté de l'interdiction des aides aux cultes figurant dans la loi de 1905, note sous CAA Paris, plén., 22 sept. 2023, n° 22PA02509, *Cne de Bagnolet*, *CMP* déc. 2023, comm. 342, p. 21.
125. Régularisation d'une délibération décidant un déclassement, note sous CAA Nantes, 29 sept. 2023, n° 22NT01307, *M. C.*, *CMP* déc. 2023, comm. 344, p. 22.
126. Calcul de l'indemnité due au concurrent non retenu à un marché public illégal, note sous CAA Marseille, 16 oct. 2023, n° 19MA03272, *Sté SMA Vautubière*, *CMP* janv. 2024, comm. 3, p. 25.

127. Référé-provision : l'examen du caractère non sérieusement contestable de l'obligation, note sous CE, 10 oct. 2023, n° 471091, *Sté Citétech-Citéquip et Sté Travaux électriques du midi*, *CMP* janv. 2024, comm. 26, p. 41.
128. Le difficile maniement du critère du contrôle de la gestion d'une personne privée par un pouvoir adjudicateur, *CMP* fév. 2024, repère **X**, p. **X**.
129. Il faut avoir un titre d'occupation pour relever du pouvoir de coordination des travaux exécutés sur des voies communales, note sous CE, 25 oct. 2023, n° 471052, *Sté Villa Les Guilands*, *CMP* fév. 2024, comm. **X**, p. **X**.
130. Les tarifs de pilotage dans les ports maritimes sont des redevances pour service rendu, note sous CAA Marseille, 28 nov. 2022, n° 20MA02723, *SAS Corsica Ferries*, *CMP* fév. 2024, comm. **X**, p. **X**.
131. La théorie maximaliste des biens de retour est conforme à la CEDH, note sous CEDH, 5 oct. 2023, n° 24300/20, *SARL Couttolenc Frères, Dr. voirie*, janv.-février 2024, n° 236, p. 211.
132. Le Conseil d'État précise l'étendue de la compétence du maire en matière de délivrance de titres d'occupation privative du domaine public, note sous CE, 21 déc. 2023, n° 471189, *M. A. et a. c. Cne Clomot*, *JCP A* 2024, comm. **X**.

Chroniques

a. Chronique actuelle : « Un an de fiscalité des contrats publics », *Contrats et marchés publics depuis 2015*

1. *CMP* mai 2015, chron. n° 4 :
 - Assujettissement à l'impôt sur les sociétés : l'objet du service doit s'apprécier au vu de la concurrence dans un secteur géographique donné, obs. sous CAA Lyon, 2e ch., 22 mai 2014, n° 12LY24157, *Min. fin. c/ Centre départemental de Méjannes-le-Clap* et CE, 10 oct. 2014, n° 360281.
 - Groupes de sociétés : ouverture du régime aux EPIC, obs. sous l'article 20 de la loi de finances rectificative du 8 août 2014.
 - Modalités d'option pour le paiement de la TVA à certaines opérations locatives et transfert du droit, obs. sous décr. n° 2014-44, 20 janv. 2014.
 - Prise en compte de la TVA à l'occasion du versement des coûts de reprise des malfaçons, obs. sous CAA Lyon, 18 déc. 2014, n° 12LY23764, *Cne Laudun l'Ardoise c/ Torelli Liquidateur de la sté SPC* et CAA Nantes, 7 mars 2014, n° 12NT02507, *Sté ATAUB*.
 - Confirmation de l'exonération de la TVA en faveur des cantines scolaires, obs. sous BOI-TVA-LIQ-30-20-10-20, 24 sept. 2014, § 285.
 - Droit à déduction d'une commune au titre d'un bien immobilier mixte et d'une livraison à soi-même (LASM), obs. sous CJUE, 4e ch., 10 sept. 2014, aff. C-92/13, *Gemeente's-Hertogenbosch*.
 - TVA et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), obs. sous CE, 3e et 8e sous-sect., 20 oct. 2014, n° 364715, *Sté La Galicia*, CE, 3e et 8e sous-sect., 20 oct. 2014, n° 367433, *Sté SCPR*, CJUE, 6e ch., 27 mars 2014, aff. C-151/13, *Le Rayon d'Or SARL* et Rép. min. fin. n° 11993 à M. Robert Navarro, *JO Sénat* Q 11 sept. 2014, p. 2073.
 - FCTVA – Bien confié à un tiers dans le cadre d'une mission d'intérêt général, obs. sous CE, sect., 10 déc. 2014, n° 365577, *Min. Intérieur c/ Communauté d'agglomération du pays Rochefortais*.
 - Prestation d'assistance pour vérifier les conditions d'application de la TVA et du FCTVA, obs. sous CAA Lyon, 15 mai 2014, n° 13LY01309, *Préfet de la Côte d'Or c/ Sté Ecofinances collectivités*.
 - Nouvelle revalorisation du FCTVA, obs. sous l'article 24, L. n° 2014-654, 29 déc. 2014 de finances pour 2015.

- Exonération d'impôts locaux pour le Parlement européen à Strasbourg, obs. sous TA Strasbourg, 3e ch., 23 déc. 2013, n° 0900357, n° 1002770, n° 1002771, n° 1102359, n° 112360 et n° 1201789.
 - Évaluation foncière des voies ferrées d'un tramway et d'un logement situés dans l'enceinte d'un dépôt qualifié d'établissement industriel, obs. sous CE, 8e et 3e sous-sect., 21 mai 2014, n° 365751, *Sté Cie des transports strasbourgeois*.
 - Exonération législative de taxe foncière pour les grands ports maritimes, obs. sous CE, 8e et 3e sous-sect., 2 juill. 2014, n° 374807, *Min. Finances c/ Grand port maritime de La Rochelle* et l'article 33 de la loi de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014.
 - Redevable de la taxe foncière en cas de contrat de location d'une propriété publique, obs. sous CE, 23 juill. 2014, n° 364490, *Sté Fibres c/ Min. Finances*.
 - Redevable de la taxe foncière dans le cadre d'une concession de service public, obs. sous CAA Lyon, 16 déc. 2014, n° 13LY03454, *Sté d'équipement de Villard-de-Lans*.
 - Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) sur le matériel ferroviaire roulant. – Précisions de l'administration fiscale, obs. sous BOI-TFP-IFER-70, 22 avr. 2014, § 110, 172, 174, 176, 178, 180, 220 et 230.
 - Assujettissement à la taxe professionnelle de la vente d'eau dans le cadre d'un affermage, obs. sous CE, 22 sept. 2014, n° 352776, *Min. Finances c/ Cie nationale d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc*.
 - La production d'électricité est une activité lucrative assujettie à la taxe professionnelle, obs. sous CE, 22 sept. 2014, n° 360742, *Syndicat intercantonal de répurcation du centre ouest Bretagne*.
 - Exonération des opérations de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national, obs. sous l'article 40 de la loi de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014.
 - Instauration d'une taxe annuelle sur les surfaces de stationnement dans la région d'Île-de-France, obs. sous l'article 77 de la loi de finances initiale 2015 du 29 décembre 2014.
 - Taxe sur les conventions d'assurance - Pas d'exonération pour les contrats collectifs conclus par les employeurs publics, obs. sous Rép. min. fin. n° 36885 à M. Jean-Sébastien Vialatte, *JOAN Q 26 août 2014*, p. 7194.
2. *CMP* mai 2016, chron. n° 4 :
- Assujettissement à l'impôt sur les sociétés : nouvelle application de la jurisprudence *Commune de La Ciotat*, obs. sous CAA Marseille, 12 mars 2015, n° 14MA04224.
 - Limitation de la présomption de non-concurrence pour les hôpitaux publics, obs. sous BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-10, 4 févr. 2015, § 130. – BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-20, 4 févr. 2015, § 100.
 - Location de stationnements de véhicules par une autorité publique, obs. sous CE, 16 févr. 2015, n° 364793, *Cne Perthus* et CAA Marseille, 19 mai 2015, n° 12MA04540, *Cne Perthus*.
 - Dispense de régularisation de la TVA sur les études préalables au déploiement des réseaux à très haut débit en cas de transfert de compétence, obs. sous Rép. min. n° 13159 à M. Hervé Maurey, *JO Sénat Q 9 juill. 2015*, p. 2158.
 - Assujettissement à la TVA et budget annexe d'une collectivité territoriale, obs. sous CJUE, gr. ch., 29 sept. 2015 aff. C-276/14, *Gmina Wrocław*.
 - Biens destinés à être utilisés gratuitement par le public et droit à déduction, obs. sous CJUE, 5e ch., 22 oct. 2015, aff. C-126/14, « *Sveda* » *UAB*.
 - Autonomie de la notion d' « autres organismes de droit public », obs. sous CJUE, 4e ch., 29 oct. 2015, aff. C-174/14, *Saudaçor – Sociedade Gestora de Recursos e Equipamentos da Saúde dos Açores S.A.*
 - Mise à disposition en tant qu'autorité publique de dépendances relevant du domaine public portuaire, obs. sous CAA Nantes, 10 déc. 2015, n° 14NT01907, *Syndicat mixte des ports normands associés c/ Min. Finances*.
 - Suppression de la faculté de transférer son droit à déduction, obs. sous décr. n° 2015-1763, 24 déc. 2015.
 - FCTVA – Travaux d'enfouissement des réseaux et mise à disposition d'un bien à tiers non éligible, obs. sous CAA Bordeaux, 26 juin 2015, n° 13BX01382, *Min. Intérieur c/ Synd. départemental d'électricité et de gaz de la Charente* et CAA Bordeaux, 4 juin 2015, n° 13BX01290, *Synd. départemental d'électricité et de gaz de la Charente*.
 - FCTVA – Bien confié à une commune engendrant une perte du FCTVA, obs. sous CAA Bordeaux, 26 juin 2015, n° 14BX03565, *Min. Intérieur c/ Communauté d'agglomération de Rochefort Océan*.
 - FCTVA – Les biens loués ne sont pas éligibles, obs. sous Rép. min. n° 79267, *JOAN Q 29 sept. 2015*, p. 7481.

- FCTVA – Élargissement de l'éligibilité aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie et des dépenses pour le haut débit, obs. sous l'article 34 de la loi de finances initiale pour 2016.
 - Redevable en cas de mise à disposition d'un terrain à un établissement public en dehors d'une DSP, obs. sous CE, 28 janv. 2015, n° 371501, *Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Brieuc Armor*.
 - Modalités de l'exonération permanente des propriétés des grands ports maritimes, obs. sous BOI-IF-TFB-10-50-15, 3 juin 2015, CE, 23 oct. 2015, n° 367816, n° 375734, n° 375735, *GPM Bordeaux* et l'article 95 de la LFR 2015 du 29 décembre 2015.
 - L'ONF n'est pas assujéti à la taxe professionnelle, obs. sous CE, 19 janv. 2015, n° 360009, *Cne Auberive*.
 - Limitation de la réduction prévue en faveur des aéroports aux immobilisations dévolues, non occasionnellement, au service public aéroportuaire, obs. sous CE, 18 mars 2015, n° 367377, *Sté Elior Roissy*.
 - Assujétissement d'un délégataire de service public – Absence de différence de traitement entre une gestion en régie et une gestion déléguée, obs. sous CE, 17 juin 2015, n° 371162, *Sté Autobus aixois*.
3. *CMP* mai 2017, chron. n° 4 :
- Les ports publics français, dans le viseur des instances européennes, obs. sous Comm. UE, 21 janv. 2016, n° 2016/634.
 - Les chambres d'agriculture ne peuvent pas bénéficier du CICE, obs. sous TA Nîmes, 3e ch., 4 mars 2016, n° 1403877, *Ch. d'agriculture du Gard*.
 - Assujétissement à l'impôt sur les sociétés. Critère du prix, obs. sous CE, 20 juin 2016, n° 382975, *Centre départemental de Méjannes-le-Clap*.
 - Une exonération décidée par l'administration fiscale n'est pas une « disposition législative » pouvant faire l'objet d'une QPC, obs. sous CAA Marseille, 19 janv. 2016, n° 13MA03445 et CE, 22 juill. 2016, n° 397578, *Éts public régional Port Sud de France*.
 - Assujétissement d'une régie gérant un laboratoire départemental d'analyses, obs. sous CAA Lyon, 13 oct. 2016, n° 15LY00757, *Min. Fin. c/ Dpt Drôme*.
 - Les crédits municipaux relèvent de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble de leurs activités, obs. sous Rép. min. n° 21154, *JO Sénat* 27 oct. 2016, p. 4737.
 - Extension de l'exonération des OPHLM aux produits de cession des certificats d'économies d'énergie, obs. sous l'article 16 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017.
 - Assujétissement d'un syndicat mixte exploitant une liaison maritime transmanche, obs. sous CAA Douai, 30 déc. 2016, n° 14DA01162, *SMPAT*.
 - Non-assujétissement d'un service de transport scolaire très largement financé par des deniers publics, obs. sous CJUE, 5e ch., 12 mai 2016, aff. C-520/14, *Gemeente Borsele*.
 - Une activité de radiodiffusion publique financée par une redevance légale est hors-champ de la TVA, obs. sous CJUE, 1re ch., 22 juin 2016, aff. C-11/15, *Odvolači finančni reditelstvi*.
 - Droit à déduction de TVA en cas de vente d'un bâtiment communal à un prix inférieur au coût de sa construction, obs. sous CJUE, 10e ch., 22 juin 2016, aff. C-267/15, *Gemeente Woerden*.
 - TVA sur les ventes de bois d'affouage provenant d'une forêt communale, obs. sous Rép. min. n° 20265, *JO Sénat* 22 sept. 2016, p. 4037.
 - Assujétissement à la TVA des cuisines centrales intercommunales, obs. sous Rép. min. n° 98507, *JOAN* 1er nov. 2016, p. 9120.
 - Prise en compte des différences de TVA dans la comparaison des offres des candidats à un marché public, obs. sous CAA Bordeaux, 15 nov. 2016, n° 15BX00253, *Bordeaux Métropole*.
 - Pas de versement de FCTVA pour un syndicat intercommunal dissous, obs. sous CAA Nancy, 15 déc. 2016, n° 16NC00292, *Cne Ars-sur-Moselle*.
 - Détermination du redevable de la taxe foncière sur des places de stationnement acquises par la technique de la division en volume, obs. sous CE, 16 mars 2016, n° 374432, *SCI MOG 5*.
 - Exonération temporaire de taxe foncière pour les locaux d'une collectivité territoriale occupés par une maison de santé, obs. sous BOI-IF-TFB-10-210, 1er juin 2016.
 - Diminution ou exonération de droits d'enregistrement, obs. sous les articles 39 et 74 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016.
4. *CMP* juin 2018, chron. n° 2 :

- Pas d'amortissements de caducité au titre des dépenses d'entretien des installations mises à disposition par la collectivité propriétaire, obs. sous CE, 8 févr. 2017, n° 387620, *Sté Groupe Lucien Barrière*.
 - Pas d'exonération pour les activités de production et vente d'électricité des collectivités locales, même « verte », obs. sous Rép. min. n° 007, *JO Sénat* 30 nov. 2017, p. 3766.
 - Ports publics français : fin de l'exonération, obs. sous BOI-IS-CHAMP-30-60, 6 déc. 2017.
 - Gestion d'un péage en tant qu'autorité publique en Irlande : pas de concurrence avec les autres gérants de péage sur d'autres routes, obs. sous CJUE, 6e ch., 19 janv. 2017, aff. C-344/15, *National Roads Authority*.
 - Caractère non imposable de la vente d'un terrain communal, en dépit d'une certaine activité économique, obs. sous TA Amiens, 2 févr. 2017, n° 1403846, *Cne S.*
 - Suppression du transfert du droit à déduction : précision concernant l'entrée en vigueur du décret du 24 décembre 2015, obs. sous 6 mars 2017, TVA – Suppression de la procédure du transfert du droit à déduction – Précision concernant l'entrée en vigueur liée au décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015 – Entreprises – Publication urgente.
 - Assujettissement à la TVA d'un centre nautique, obs. sous Rép. min. n° 88114, *JOAN* 7 mars 2017, p. 2039.
 - Non-assujettissement de l'activité d'hébergement de travailleurs handicapés d'un établissement public médico-social, obs. sous CAA Lyon, 9 mars 2017, n° 15LY03213, *EPMS Les Ateliers du Cheney*.
 - Installations sportives et exonération de TVA au Royaume-Uni, obs. sous CJUE, 4e ch., 13 juill. 2017, aff. C-633/15, *London Borough of Ealing*.
 - Récupération possible de la TVA sur des équipements remis à un tiers, pour la part correspondant au besoin de l'assujetti, obs. sous CJUE, 14 sept. 2017 aff. C-132/16, *Iberdrola Inmobiliaria Real Estate Investments EOOD*.
 - Légalité des dispositions relatives à l'exonération des spectacles taumachiques organisés par les comités des fêtes, obs. sous CE, 22 sept. 2017, n° 407114, *Groupement des entrepreneurs de spectacles taumachiques*.
 - Indemnité pour annulation d'un marché public illégal et taux de TVA, obs. sous CE, 25 oct. 2017, n° 399407, *Sté JC Decaux France*.
 - Méthode d'évaluation des biens soumis à taxe foncière dans le cadre d'une délégation de service public, obs. sous CE, 24 févr. 2017, n° 394158, *Min. Finances et Comptes publics*.
 - Le concédant est redevable de la taxe foncière sur les biens de retour, obs. sous CE, 8 nov. 2017, n° 387087, *Dpt Seine-Maritime*.
 - Un immeuble communal occupé par des syndicats professionnels ne peut être regardé comme affecté à mission de service public ou d'utilité générale, obs. sous CE, 8e et 3e ch., 8 déc. 2017, n° 405545, *Cne Châteauroux*.
 - Taxe professionnelle : biens mis à disposition et biens placés sous le contrôle, obs. sous CE, 31 mars 2017, n° 387938, *Cne Pontfaverger-Moronvilliers*.
 - Taxe professionnelle : prise en compte variable des subventions d'équipement dans le chiffre d'affaires, obs. sous CE, 10 juill. 2017, n° 399557, *Min. fin. c/ Sté concessionnaire du transport sur voie réservée de l'agglomération caennaise*.
 - Exonération de taxe sur les salaires pour les établissements publics de coopération culturelle, obs. sous l'article 88 de la loi n° 1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017.
5. *CMP* juin 2019, chron. n° 2 :
- Reliquat en fin de concession des provisions constituées pour le renouvellement des biens de retour : quel impact fiscal ?, comm. sous CE, 18 oct. 2018, *Sté Electricité de Tahiti c. Polynésie française*.
 - L'exonération d'IS du concessionnaire d'aménagement porte sur l'ensemble du bénéfice de l'opération, obs. sous CE, 14 fév. 2018, *SEM Montévrain*.
 - Modalités d'exonération d'impôt sur les sociétés pour les syndicats intercommunaux, obs. sous Rép. min. n° 4859, *JO Sénat* 17 mai 2018, p. 2345.
 - Les subventions d'exploitation sans lien avec une prestation individualisée, obs. sous CAA Lyon, 30 janv. 2018, *Assoc. pour la promotion de Riom et de son territoire*.
 - L'assujettissement à la TVA des prestations de service réalisées par une entreprise privée détenue à 100 % par une commune, obs. sous CJUE, 22 fév. 2018, aff. C-182/17.
 - Possibilité de régularisation du droit à déduction pour un bien initialement affecté à une activité non soumise à la TVA à condition d'avoir la qualité d'assujetti au moment de l'acquisition, obs. sous CJUE, 25 juill. 2018, aff. C-140/17.

- Sectorisation TVA d'un assujetti partiel et calcul du rapport d'assujettissement de la taxe sur les salaires, *CAA Nantes*, 29 oct. 2018, *Centre hospitalier de l'agglomération montargoise*.
 - A chaque impôt, sa doctrine fiscale, même lorsqu'un renvoi est fait par la loi, obs. sous CE, 3 déc. 2018, *SLAAP*.
 - Méthode d'évaluation de la valeur des biens de retour d'un affermage, CE, 3 déc. 2018, *Min. Finances c. Sté d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard*.
 - Constitutionnalité de l'exonération de taxe d'habitation en faveur des établissements d'assistance et non des établissements privés non lucratifs, obs. sous CC, 7 déc. 2018, n° 2018-752 QPC, *Fondation Ildys*.
 - Apports de la loi de finances pour 2019.
 - L'assujettissement des personnes publiques à la C3S est conditionné par l'exercice d'une activité concurrentielle, obs. sous CA Aix-en-Provence, 6 juin 2018.
6. *CMP* juin 2020, chron. n° 3 :
- Exonération d'impôt sur les sociétés pour les rémunérations liées à des opérations d'aménagement, obs. sous CAA Marseille, n° 17MA04482, 29 mai 2019, *SEMEPA c. Min. Fin.*
 - Suppression (finalement) de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour les résultats provenant des opérations d'aménagement, obs. sous l'article 29-III, 7° de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.
 - Bornage dans le temps de l'exonération d'impôt sur les sociétés sur les revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance, obs. sous l'article 136 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.
 - Conditions du non-assujettissement à la TVA des personnes publiques : alignement des jurisprudences nationale et européenne, obs. sous CE, avis, 12 avril 2019, n° 427540.
 - Absence d'exonération d'une cantine scolaire, obs. sous TA Toulouse, 16 avril 2019, *Cne de Cornebarrieu*, n° 1800067.
 - Il faut être une personne publique pour invoquer l'article 256 B du CGI, obs. sous CAA de Paris, 28 mars 2019, *Sté Cultival*, n° 18PA01161.
 - Assujettissement à la TVA des greffiers auprès des tribunaux de commerce, obs. sous CE, 1^{er} avril 2019, n° 419393.
 - Assujettissement à la TVA des parkings exploités en régies par les communes, obs. sous Rép. Min. n° 09634, *JO Sénat*, 30 mai 2019, p. 2862.
 - Subventions, concession et TVA, obs. sous CAA Versailles, 3 oct. 2019, *Sté Tilos*, n° 16VE01073.
 - Exonération pour les prestations des services publics postaux réalisées en faveur des juridictions et autorités administratives, obs. CJUE, 5e ch., 16 oct. 2019, aff. C-4/18 et C-5/18, *Michael Winterhoff et Jochen Eisenbeis*.
 - D'importantes précisions sur les trois critères de l'exonération de TFPB, obs. sous CE, 8e et 3e ch., 27 mars 2019, n° 421459, *Min. c/ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)*; CE, 8e et 3e ch., 27 mars 2019, n° 422428, *SAS Logicité*; CE, 9e et 10e ch., 24 avr. 2019, n° 410859, *Résidence du Colombier*; CE, 21 nov. 2019, *Sté Alliance la foncière*, n° 420352.
 - CFE, remontés mécaniques et reversement suite à une révision de la valeur locative des biens, obs. sous CE, 4 oct. 2019, *Sté d'exploitation des remontées mécaniques de Morzine Avoriaz*, n° 421991 et n° 421992.
 - Non-assujettissement à la CFE pour un groupement de coopération sanitaire inter-hospitalière de blanchisserie, obs. sous TA de Pau, 21 nov. 2019, *Groupement de coopération sanitaires de blanchisserie inter-hospitalière Pau- Pyrénées*, n° 1900525.
 - Rationalisation de l'exonération de droits de mutation pour les transferts de propriété en faveur des établissements publics de recherche, obs. sous l'article 17, L. n° 2019-1479 du 28 déc. 2019, de finances pour 2020.
7. *CMP* juin 2021, chron. n° 3 :
- Assujettissement à l'IS des Etats étrangers exerçant une activité lucrative en France, obs. sous CE, 22 janv. 2020, *Etat du Koweït*, n° 421913.
 - L'assujettissement à la TVA de l'exploitation par une commune d'un centre aquatique : priorité au critère de l'autorité publique, obs. sous CAA Lyon, 14 janv. 2020, *Min. fin. c. Cne de Nyons*, n° 18LY02896.
 - Non-prise en compte du FCTVA dans la détermination du régime TVA d'indemnités versées à une commune, obs. sous Rép. min. n° 11924.

- Taxation de subventions à la TVA, obs. sous CAA Versailles, 10 juin 2020, *Sté A. Levallois*, n° 18VE02377.
 - FCTVA – La commission syndicale de la Grande Brière Mottière n’est pas éligible, obs. sous CAA Nantes, 17 juill. 2020, *Comm. syndicale Grande Brière Mottière*, n° 19NT03691.
 - Droit à déduction de la TVA et travaux réalisés sur une route communale par l’exploitant d’une carrière, obs. sous CJUE, 16 sept. 2020, aff. C-528/19, *Mitteldeutsche Hartstein-Industrie AG c. Finanzamt*.
 - CVAE et redevance d’occupation du domaine public acquittée par un concessionnaire de service public, obs. sous CE, 24 fév. 2020, *Min. Action et Comptes publics*, n° 433811, n° 433882 et n° 433883.
 - Statut au regard de la CFE d’une société titulaire d’une AOT du domaine public au sein d’un port fluvial, obs. sous CAA Douai, 18 juin 2020, *Sté Coenmans Recyclage Industriel*, n° 18DA00613.
 - Mise à jour du BOI – Exonération de droits de mutation pour les transferts de propriété en faveur des établissements publics d’enseignement et de recherche, obs. sous BOI-ENR-DMTOI-10-80-10, du 26 août 2020.
 - Exonération de taxe foncière pour les immeubles de l’enseignement supérieur grevé de droits réels, obs. sous art. 126, L. fin. n° 2020-1721, 29 déc. 2020.
8. *CMP* juin 2022, chron. n° 3 :
- Un service public indispensable aux besoins de la population n’est pas éligible au CICE, CAA Nancy, 8 avril 2021, n° 19NC03574, *Régie Ecotri Moselle Est*.
 - Le prix de cession d’un camping municipal entre dans l’assiette de l’IS au titre de l’exploitation de cette activité, CAA Bordeaux, 15 déc. 2021, n° 19BX04922, *Cne de Capbreton*.
 - Extension (étonnante) des critères du non-assujettissement des personnes publiques aux SPL, Rép. min. n° 25591, *JOAN*, 20 mars 2021, p. 2793.
 - Droit au FCTVA et mise à disposition d’un équipement public à des associations de chasse, CAA Marseille, 7 avril 2021, n° 19MA00644, *Cne de Salses-le-Château*.
 - Piscines et autres centres aquatiques : mise au point sur les critères d’assujettissement, CE, 28 mai 2021, n° 442378, *Cne Castelnaudary* et CE, 9 déc. 2021, n° 439617, *Cne Nyons*.
 - Non-assujettissement des cantines scolaires gérées en régie par les personnes publiques, CE, 28 mai 2021, n° 441739, *Cne Sarlat-la-Canéda*.
 - De la nécessité de mentionner la présence de la TVA dans toutes les dispositions financières des contrats, CE, 29 juin 2021, n° 442506, *SOMUPI c. Ville de Paris*.
 - Statut des redevances domaniales perçues par les communes, Rép. min. n° 25366, *JO Sénat* 30 déc. 2021, p. 7147.
 - L’indemnité de remise des biens de retour non amortis n’entre pas dans l’assiette de la CVAE du délégataire, BOI-RES-CVAE-000086, 24 mars 2021.
 - Exonération de taxe foncière pour le grand port fluvio-maritime de l’axe Seine, ordo. n° 2021-614, 19 mai 2021.
 - Occupant privatif du domaine public, redevable de la taxe foncière sur ses installations, CE, 23 juill. 2021, n° 444943, *min. Eco. c. SAS Silo Huningue*.
 - Mise à jour BOI- Déductibilité des redevances domaniales du chiffre d’affaires dans les DSP, BOI-CVAE-BASE-20-20, 22 déc. 2021, § 160.
9. *CMP* juin 2023, chron. 3 :
- Commentaire de la suppression de l’exonération d’impôt sur les sociétés pour les résultats provenant des opérations d’aménagement, BOI-IS-CHAMP-30-30, 16 fév. 2022.
 - Un EHPAD public n’est pas assujetti à l’IS et ne peut donc prétendre au CICE, CAA Toulouse, 21 juill. 2022, *EHPAD Résidence du Parc de la Corette ; CAA Toulouse, 29 déc. 2022, EHPAD La casa assolellada*.
 - Non-assujettissement à la TVA de l’EHPAD géré par un centre hospitalier, CAA Nantes, 15 fév. 2022, *Centre hospitalier de Vire*.
 - Non-assujettissement à la TVA du complexe aquatique de Nyons, CAA Lyon, 9 juin 2022, *Cne de Nyons*.
 - Un concessionnaire ne peut invoquer la bénéfice de l’article 256 B du CGI et se trouve assujetti à TVA, CAA Marseille, 26 sept. 2022, *Sté Vinci Park CGST c. Cne de Toulon*.
 - Inclusion de la TVA dans l’indemnité due à raison des désordres affectant un immeuble, même en cas d’éligibilité au FCTVA, CE, avis, 19 déc. 2022, *Cne Pérols*.

- Redevable de la taxe foncière sur des biens de retour en l'absence de publication d'un BEA au fichier immobilier, CE, 11 mars 2022, *Sté SMA Environnement et Synd. départ. Valtom* (deux espèces).
- La perception par le propriétaire public de recettes versées par l'exploitant de l'activité ne permet pas d'exonérer l'immeuble, CE, 12 mai 2022, *min. Éco.*
- Mise à jour du BOFiP sur l'exonération des propriétés publiques.
- Exonération de taxe foncière pour les hôpitaux au titre de l'article L. 80 A du LPF en dépit de redevances de DSP, CE, 23 juin 2022, *CHU de Bordeaux*.
- Redevable de taxes foncières suite à la transformation d'un port autonome en grand port maritime, CE, 22 juill. 2022, *GPM du Havre*.
- C3S : méthode d'examen de l'activité concurrentielle, Cass., 2^{ème} civ., 17 fév. 2022, *EPF Ouest-Rhône-Alpes c. URSSAF de Provence-Alpes-Côte d'azur*.

b. Chroniques passées

1. « Propriété des personnes publiques », *Droit et patrimoine* année 2005.

- Janvier 2005, n° 133 :
 - o L'inaliénabilité du domaine public entre les personnes publiques, comm. sous C.A.A. Douai, 25 mai 2004, req. n° 01DA00199, *Commune d'Hersin Coupigny* et C.A.A. Paris, 8 juillet 2004, req. n° 01PA01073, *Conseil régional d'Île de France c/ Commune de Montigny-le-Bretonneux*.
 - o Mutations domaniales. Transfert de gestion. Coexistence des procédures, obs. sous C.E., 23 juin 2004, n° 253419, *Commune de Proville*.
 - o Domaine routier. Alignement individuel. Durée de validité, obs. sous C.E., 26 mai 2004, req. n° 249157, *M. Joubert*.
 - o Domaine routier. Fin d'occupation. - Remise en état des lieux. Compétence administrative, obs. sous C.E., 26 mai 2004, req. n° 242086, *Société Paloma c/ Commune de Cap d'Ail*.
 - o Domaine portuaire. Autorisation d'occupation. Liberté du commerce et de l'industrie. Concurrence, obs. sous C.E., 30 juin 2004, req. n° 250124, *Conseil général de la Vendée c/ Sté « Vedettes inter-îles vendéennes »*.
 - o Les immeubles à usage de bureaux et la valorisation des patrimoines publics, comm. sous l'ordonnance n° 2004-825 du 19 août 2004 relative au statut des immeubles à usage de bureaux et des immeubles dans lesquels est effectué le contrôle technique des véhicules et modifiant le Code du domaine de l'Etat.
 - o Biens mobiliers. Matériels informatiques, obs. sous C.E., 28 mai 2004, *Aéroports de Paris c/ Sté Sade CGTH*.
 - o Biens immobiliers. Aliénation. Procédures, obs. sous Décr. n° 2004-1175 du 4 nov. 2004 (*JO* 6 nov., p. 18769) et Arr. du 16 nov. 2004 (*JO* 28 nov., p. 20214).
- Juillet 2005, n° 139 :
 - o Le déclassement du domaine public lors de la privatisation d'un propriétaire public, comm. sous Loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports et C.C. n° 2005-513 du 14 avril 2005 (*JO* 21 avril, p. 6969).
 - o Expropriation - Déclaration d'utilité publique - Domaine public – Inaliénabilité, obs. sous C.A.A. Marseille, 28 février 2005, n° 03MA01707.
 - o Œuvres d'art - Incorporation au domaine public - Droit de l'auteur, obs. sous Cass., 1^{ère} civ., 15 mars 2005, n° 03-14820.
 - o Réseau ferré national - Déclassement - Simplification de la procédure, obs. sous Ordo. n° 2005-659 du 8 juin 2005 simplifiant la procédure de déclassement de biens du réseau ferré national, *JO* 9 juin 2005, p. 10096.
- Septembre 2005, n° 140 :
 - o Les aliénations à vil prix entre personnes publiques, comm. sous C.A.A. Bordeaux, 24 février 2005, *Commune de Saint-Lary-Soulan c/ Commune de Bourisp*, n° 00BX01192.
 - o Occupation - Clauses exorbitantes - Absence, obs. sous Cass., 3^{ème} civ., 2 février 2005, n° 03-18199.

- Collectivités territoriales - Aides indirectes - Immobilier d'entreprise, obs. sous Décret n° 2005-584 du 27 mai 2005 relatif aux aides à l'investissement immobilier.

2. « Propriétés publiques » au JCP A : 2010-2013

- oct.-déc. 2009 (*JCP A* 8 mars 2010, n° 10, chron. n° 2086).
- janv.-mars 2010 (*JCP A* 13 sept. 2010, n° 37, chron. n° 2262).
- avril-déc. 2010 (*JCP A* 4 juill. 2011, n° 27, chron. n° 2239).
- janv.-mars 2011 (*JCP A* 23 janv. 2012, n° 3, chron. n° 2013).
- avril-sept. 2011 (*JCP A* 28 mai 2012, n° 21, chron. n° 2170).
- oct. 2011-mars 2012 (*JCP A* 15 oct. 2012, n° 41, chron. n° 2325).
- mars à déc. 2012 (*JCP A* 29 avril 2013, n° 2125).

C. CONFERENCES, COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDE

1. Organisations

1. « *Les SDIS, quel partage des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales* », Journée d'étude organisée par l'Institut d'Etudes Administratives (Université Lyon 3) en partenariat avec le GRALE, le 13 novembre 2009, publié aux éd. L'Harmattan 2010.
2. « *L'externalisation des propriétés publiques : pratiques, techniques et résultats* », colloque organisé par l'Institut d'Etudes Administratives (C. Chamard-Heim et H. de Gaudemar, Université Lyon 3), sept. 2010, publication *JCP A*, 30 avril 2012, n° 17.
3. « *Patrimoine(s) et équipements militaires. Aspects juridiques* », colloque organisé par l'Institut d'Etudes Administratives (C. Chamard-Heim, Université Lyon 3) et le Centre de recherche juridique (Ph. Yolka, Université de Grenoble), sept. 2017 (actes publiés éd. Varenne, 2018)
4. « *Les 30 ans des cours administratives d'appel* », colloque organisé le 1^{er} déc. 2017 par l'Institut d'Etudes Administratives (C. Chamard-Heim, H. de Gaudemar et E. Untermaier) et l'association ALYODA (actes partiellement publiés *AJDA* 2018 n° 14 du 16 avril 2018 p. 778).
5. « *Les grands arrêts de la jurisprudence administrative lyonnaise* », colloque organisé le 8 octobre 2021 par l'Institut d'Etudes Administratives (C. Chamard-Heim, C. Meurant, Ch. Testard et E. Untermaier) et l'association ALYODA.

2. Participations

Les contributions mentionnées par un astérisque apparaissent dans les contributions à des ouvrages collectifs ou les articles.

a. Droit des propriétés publiques

1. Les nouveaux sujets du patrimoine, la Nation : Intervention au colloque organisé par l'Université d'Avignon, « *Le patrimoine. Existences multiples. Essence unique ?* », 12 mars 2004 (*).
2. Les transferts domaniaux : Intervention au colloque organisé par l'Institut d'études administratives (Université Lyon 3), « *Les relations entre les collectivités territoriales* », 28 janv. 2005 (*).
3. Les frontières de la propriété. Le domaine public : Intervention au colloque organisé par l'Université de Toulouse I, « *Qu'en est-il de la propriété ? L'appropriation en débat* », 27-28 oct. 2005 (*).
4. Les contrats publics de location immobilière : Intervention au colloque organisé par l'Université de Montpellier, « *Contrats et propriétés publics* », 28-29 avril 2010 (*).

5. Les personnes publiques locataires : Intervention au colloque organisé par l'Institut d'études administratives (Université Lyon 3), « *L'externalisation des propriétés publiques : pratiques, techniques et résultats* », sept. 2010 (*).
6. Le droit administratif dans *Second Life* : Intervention au colloque organisé par l'Université Lyon 3, « *Droit et philosophie dans Second Life* » mai 2010 (*).
7. Les biens du service public : Intervention au colloque organisé par l'AFDA, juin 2013 à Strasbourg sur « *Le service public* » (*).
8. « La distinction des biens publics et privés et le droit européen » : Intervention au colloque organisé par l'université de Toulouse Capitole, 4 mai 2015, sur le « *Droit au respect des biens publics* ».
9. « La maîtrise du foncier, une contrainte du développement économique dans les économies insulaires » : Intervention au colloque organisé par le Sénat, 25 juin 2015, « *Entreprises et dynamiques sectorielles du Pacifique* », Délégation sénatoriale à l'outre-mer (*).
10. « Forêt publique, forêt privée : l'incidence de la qualité du propriétaire » : Intervention au colloque organisé à l'Université de Toulon, 26 et 27 avril 2016, sur le thème « *La protection de la forêt : paradoxes et perspectives* ».
11. « Domaine militaire – Le cas particulier de l'outre mer » : Intervention au colloque organisé à l'Université Lyon 3, 14 et 15 septembre 2017, sur le thème « *Patrimoine(s) et équipements militaires. Aspects juridiques* » (*).
12. Participation aux rencontres Conseil d'Etat - Facultés de droit de Lyon 3 et d'Aix, Lyon 3, 9 mars 2018.
13. « Patrimoine local - Propos introductifs » : au colloque organisé à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 par le CERFF, le 14 septembre 2018, sur le thème « *Le patrimoine local à la lumière du droit financier des collectivités territoriales* ».
14. « Questions budgétaires concernant le patrimoine immobilier de l'Etat » : colloque organisé à l'Université de Toulouse 1, le 28 septembre 2018, sur le thème « *Domanialité publique et mise en concurrence* ».
15. « La propriété publique et le contentieux administratif », Conférence à l'Université catholique de Louvain dans le cadre du [Louvain Global College of Law](#), 9-10 octobre 2018.
16. Présidence et animation de la matinée du colloque consacré à « *La reconversion du patrimoine public monumental. Aspects juridiques. L'exemple du Grand Hôtel-Dieu à Lyon* », organisé par M. Le Roux à l'université Lyon 2, le 8 mars 2019.
17. Participation aux rencontres Conseil d'Etat - Facultés de droit de Lyon 3 et d'Aix, Aix-en-Provence, 22 mars 2019.
18. « Propriété publique et finances publiques » : colloque de l'AFDA sur « *La propriété publique* », 13-14 juin 2019, Montpellier (*).
19. Participation aux rencontres Conseil d'Etat - Facultés de droit de Lyon 3 et d'Aix, Lyon, 20 novembre 2020.
20. « Rapport de synthèse » : colloque sur *Les ajustements contemporains du droit de l'ouvrage public*, Metz, 14 octobre 2021 (*).
21. Participation aux rencontres Conseil d'Etat - Facultés de droit de Lyon 3 et d'Aix, Aix, 3 décembre 2021.
22. « Les nouveaux biens publics » : Intervention au colloque organisé par l'Université Lyon 3 « *Aux confins du droit administratif* », 19 sept. 2022 (*).

23. Participation aux rencontres Conseil d'Etat - Facultés de droit de Lyon 3 et d'Aix, Aix, 21 oct. 2022.
24. « L'image du domaine public mobilier : un bien spécial » : Intervention au colloque organisé par l'Université de Toulouse 1 « *Retour sur la jurisprudence Photo Josse. L'image du domaine public mobilier* », 28 oct. 2022, Rodez (*).
25. Participation aux rencontres Conseil d'Etat - Facultés de droit de Lyon 3 et d'Aix, Aix, 15 déc. 2023.

b. Finances publiques et droit fiscal

26. Le coût de l'intercommunalité : Intervention au colloque organisé par l'Université Lyon 3, « *La réforme de la fiscalité locale* », 15 déc. 2005 (*).
27. Les EPIC face au droit fiscal : Intervention au colloque organisé par l'Université Lyon 3, « *Les EPIC dans tous leurs états. Quel régime juridique et quel avenir pour les EPIC ?* », 24 avril 2009 (*).
28. Le rôle des formes et procédures dans l'adoption des budgets publics : Intervention lors de la première journée d'étude organisée par la promotion d'agrégation 2007-2008 portant sur les « *Formes et procédures en droit public* », le 29 septembre 2009 à Nantes (*).
29. La sincérité et les organisations internationales : Intervention au colloque organisé par l'Université de Chambéry, « *Le principe de sincérité en finances publiques* » le 5 fév. 2010 (*).
30. « La fiscalité des propriétés publiques à l'étranger » : Intervention au colloque organisé par l'Université de Montpellier « *Les biens publics à l'étranger* », 24-25 nov. 2022, Montpellier (*).

III - ACTIVITÉS D'ENCADREMENT DOCTORAL

A – FORMATIONS DOCTORALES

1. Conception scientifique et organisation à l'Université Lyon 3 d'un séminaire doctoral annuel d'initiation au droit français depuis 2014 (une semaine de séminaire, à destination de 50 doctorants et magistrats brésiliens).

B - DIRECTION DE THESES ET D'HABILITATIONS A DIRIGER DES RECHERCHES

1. Thèses soutenues

1. Cédric MEURANT, *L'interprétation des écritures des parties par le juge administratif*, 2017 : ATER, soutenance le 19 oct. 2017, qualifié par le CNU Droit public (fév. 2018), recruté MCF à l'université Lyon 3 à compter du 1^{er} sept. 2019, admissible au concours de l'agrégation de droit public 2019-2020 et au concours de l'agrégation de droit public 2022 - thèse publiée à la LGDJ, 2019, Tome 309 (préface C. Chamard-Heim) et prix de thèse 2018 de l'AFDA.
Jury: C. Broyelle et O. Le Bot (rapporteurs), F. Melleray (président), R. Fraisse et S. Caudal.
2. Hugo DEVILLERS, *L'utilisation du bien d'autrui par une personne publique. Recherche sur le statut de la personne publique locataire*, 2017 : contrat doctoral, ATER, soutenance le 10 nov. 2017, qualifié par le CNU droit public (fév. 2018), recruté MCF à l'université Paris XIII à compter du 1^{er} sept. 2018 et admissible au concours de l'agrégation de droit public 2019-2020 – thèse publiée chez Mare et Martin, collection Bibliothèque des thèses, 2019 (préface C. Chamard-Heim).
Jury: R. Noguellou et Ph. Yolka (rapporteurs), Ph. Terneyre (président), H. de Gaudemar.

3. Pierre LEVALLOIS, *L'établissement public marchand : recherche sur l'avenir de l'entreprise en forme d'établissement public*, 2019 : contrat doctoral, puis ATER, soutenance le 18 mars 2019, enseignant contractuel à l'université de Nîmes 2019-2020, qualifié par le CNU Droit public (fév. 2020), sous-admissible au concours de l'agrégation de droit public 2019-2020 et au concours de l'agrégation de droit public 2022 et recruté MCF à l'université de Metz à compter du 1^{er} sept. 2020. – Thèse publiée chez Dalloz, Nouvelle bibliothèque des thèses, 2021 (préface C. Chamard-Heim).
Jury : S. Nicinski et B. Plessix (rapporteurs), G. Eckert (président) et M. Karpenschif.
4. Claude YAMBISSI, *La légalité de crise en droit public français*, 2019 : soutenance le 2 sept. 2019.
Jury : N. Gabayet et Ch. Testard (rapporteurs) et M.-L. Basilien-Gainche (présidente)
5. Emilie BARBIN, *La régularisation des actes administratifs en droit français et brésilien*, 2019 (en cotutelle avec le professeur Fernando Menezes, Université de São Paulo) : contrat doctoral, puis ATER, soutenance 25 octobre 2019, qualifiée par le CNU Droit public (fév. 2020) et recruté MCF à l'université de Grenoble à compter du 1^{er} sept. 2020 ; admise au concours de l'agrégation de droit public 2022 (rang 8^{ème}). – Thèse publiée à la LGDJ, T., 2022 (préface C. Chamard-Heim et F. Menezes).
Jury : G. Eveillard et J.-F. Lafaix (rapporteurs), Nina Ranieri (Univ. São Paulo) et F. Melleray (président).
6. Mark BEKHET, *La propriété publique en Egypte*, 2021 : soutenance le 8 avril 2021.
Jury : F. Tarlet et Ph. Yolka (rapporteurs) et Ch. Roux (président).

2. Habilitation à diriger des recherches soutenue

1. Messaoud SAOUDI, *La souveraineté financière de l'Etat au défi de la gouvernance européenne des finances publiques nationales*, 18 mai 2017 (Univ. Lyon 2).
Jury : J.-L. Albert, S. Caudal et M. Houser (rapporteurs), E. Oliva (président).
2. Élise UNTERMAIER-KERLÉO, *La bonne administration. Une approche juridique de l'éthique administrative*, 6 juillet 2022 (Univ. Lyon 3).
Jury : J. Saison, E. Aubin et F. Melleray (rapporteurs), O. Renaudie et H. de Gaudemar

3. Thèses en cours

1. David RAVELLA, *Les personnes publiques contributives* (depuis 2011).
2. Roya Pary BOUERY, *La propriété des biens culturels. Étude comparée franco-libanaise*, avec Ch. Ferrari-Breuer, co-directrice (depuis 2021).
3. Amélie GAUDEL, *Les propriétés publiques en droit international public*, avec P.-F. Laval, co-directeur (depuis 2022) – Contrat doctoral.
4. Arthur LAMBERT, *Harcèlement(s) et discrimination(s) en milieu scolaire et universitaire. Approche de droit public*, avec M. Philip-Gay, co-directrice (depuis 2022).
5. Leana CLERC, *La vulnérabilité et le juge administratif*, avec C. Meurant, co-directeur (depuis 2023) – Contrat doctoral.

C – PARTICIPATION À DES JURYS DE THÈSE OU D'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

1. Jurys de soutenance de thèse

1. C. MBOUMBA *Les impositions de toutes natures. Contribution à l'étude de la théorie de l'impôt* (Lyon 3, nov. 2009, dir. O. Négrin).
Jury : E. De Crouy-Chanel et Th. Lambert (rapporteurs), S. Caporal et C. Chamard-Heim
2. S. SARR, *La domanialité des biens de l'administration publique à l'épreuve des régimes fonciers traditionnels : le cas du Mali* (Univ. Grenoble, 2012, dir. Ph. Yolka, rapporteur).
Jury : P. Janin et C. Chamard-Heim (rapporteurs), J.-Ch. Froment (président).
3. Ch. ROUX, *Propriété publique et droit de l'Union européenne*, (Univ. Lyon 3, 2013, dir. S. Caudal).
Jury : Ph. Yolka et G. Eckert (rapporteurs), Y. Gaudemet (président), M. Karpenschif et C. Chamard-Heim.
4. G. DHAENE, *Le partenariat public-privé dans le secteur de la santé : mise en perspective juridique et performance globale*, (Univ. Paris 1, 2013, dir. M. Deguegue, rapporteur).
Jury : J.-M. Pontier et C. Chamard-Heim (rapporteurs), G. Marcou (Président) et M. Borgetto.
5. F. MAUGARD, *La rétraction du domaine*, (Univ. Toulouse, 2014, dir. V. Dussard, rapporteur).
Jury : B. Delaunay et C. Chamard-Heim (rapporteurs), N. Foulquier (Président), Ch. Laviaille et J.-G. Sorbara.
6. M. COURREGES, *Le principe de continuité du service public. Contribution à l'étude du droit de grève*, (Univ. Chambéry, 2014, dir. D. Bailleul, rapporteur).
Jury : M. Karpenschif et C. Chamard-Heim (rapporteurs), Ph. Terneyre (président) et Geneviève Pignarre.
7. F. TARLET, *Les biens publics mobiliers* (Univ. Lyon 3, 2015, dir. S. Caudal).
Jury : G. Eveillard et Ph. Yolka (rapporteurs), Ch. Laviaille (président), C. Chamard-Heim.
8. J. LAUSSAT, *Le Code général de la propriété des personnes publiques et identification du patrimoine des collectivités territoriales* (Univ. Pau, 2015, dir. Ph. Terneyre, rapporteur).
Jury : C. Chamard-Heim et E. Fatôme (rapporteurs), Ch. Maugüe (président) et J. Gourdou.
9. F. GRABIAS, *La tolérance administrative* (Univ. Nancy, 2016, dir. B. Plessix, rapporteur).
Jury : C. Broyelle et C. Chamard-Heim (rapporteurs), Ch. Vautrot-Schwarz (président) et F. Gartner.
10. P. GROMITSARI-MARAGIANNI, *Le droit forestier. Etude comparée de la France et de la Grèce* (Univ. Paris 1, 2016, dir. M. Deguegue, rapporteur).
Jury : C. Chamard-Heim et Th. Fortsakis (rapporteurs), N. Foulquier (président) et S. Boussard.
11. Ch. TESTARD, *Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative* (Univ. Lyon 3, 2016, dir. S. Caudal).
Jury : B. Delaunay et S. Saunier (rapporteurs), B. Plessix (président) et C. Chamard-Heim.
12. A. SAINSON, *La domanialité publique à l'épreuve de la décentralisation* (Univ. Dijon, 2017, dir. Y. Laidié, rapporteur).
Jury : C. Chamard-Heim et L. Janicot (rapporteurs), N. Foulquier (président) et M. Verpeaux.
13. B. VALERIAN, *Le patrimoine immatériel des collectivités territoriales : protection et réservation* (Univ. Avignon, 2017, dir. D. Costa, rapporteur).
Jury : C. Chamard-Heim et Ch.-A. Dubreuil (rapporteurs), C. Ribot (président) et P. Fressoz.
14. P.-M. MURGUE-VAROCLIER, *Le critère organique en droit administratif français* (Univ. Lyon 3, 2017, dir. S. Caudal).
Jury : F. Brenet et G. Eveillard (rapporteurs), D. Truchet (président) et C. Chamard-Heim.

15. S. TRINCAL, *Le patrimoine intercommunal* (Univ. Lyon 3, 2018, dir. H. de Gaudemar).
Jury : Ch.-A. Dubreuil et R. Noguellou (rapporteurs), L. Janicot (président) et C. Chamard-Heim.
16. B. BLAQUIERE, *La théorie de l'accessoire en droit administratif* (Univ. Paris 2, 2018, dir. B. Plessix, rapporteur).
Jury : C. Chamard-Heim et M. Ubaud-Bergeron (rapporteurs), Y. Gaudemet (président) et N. Foulquier.
17. M. THIERRY, *L'occupation sans titre du domaine public* (Univ. Dijon, juill. 2019, dir. Y. Laidié, rapporteur).
Jury : C. Ribot et C. Chamard-Heim (rapporteurs) et M. Verpeaux (président).
18. Mme HALIL-MERAD, *Les atteintes publiques à la propriété privée immobilière* (Univ. Lorraine, nov. 2020, dir. P. Tifine, rapporteur).
Jury : S. Gilbert et C. Chamard-Heim (rapporteurs), O. David-Beauregard-Berthier et Ch. Fardet.
19. M. J. RISSER, *Le gage général* (thèse 01, Univ. Nancy, nov. 2020, dir. Ph. Chauviré).
Jury : R. Boffa et Th. Revet (rapporteurs), C. Kleiner, C. Houin-Bressand et C. Chamard-Heim.
20. M. S. KLUCZYNSKI, *Les propriétés ferroviaires*, (Univ. Avignon, janv. 2021, dir. D. Costa, rapporteur).
Jury : S. Boussard et C. Chamard-Heim (rapporteurs), F. Tarlet et P. Fressoz.
21. Mme P. BENEZCH-SARRON, *La protection conventionnelle des sols. Réflexions sur les contrats affectant la propriété foncière à la protection de l'environnement* (Univ. Savoie, mars 2021, Dir. J.-F. Joye).
Jury : Ph. Billet et Ph. Juen (rapporteurs), M. Hautereau-Boutonnet et C. Chamard-Heim (présidente).
22. M. M. HOSSOU, *Les influences réciproques du droit administratif et du droit de l'environnement au Bénin, au Sénégal et en France : contribution à l'étude des dynamiques contemporaines du droit* (Univ. Lyon 3, nov. 2021, dir. Ph. Billet et E. Sohounou).
Jury : C. Ribot et I. Ly (rapporteuses), J. Makowiak et C. Chamard-Heim
23. M. Emilien GOGUEL-MAZET, *Recherche sur la transparence en droit des finances publiques* (Univ. Aix-Marseille, déc. 2021, dir. E. Oliva).
Jury : M. Bouvier et A. Levade (rapporteurs), J.-L. Albert et C. Chamard-Heim
24. Mme Solange DARRIGO, *L'obligation solidaire en droit administratif* (Univ. Paris I, oct. 2022, dir. R. Noguellou).
Jury : F. Melleray et G. Éveillard (rapporteurs), N. Boulouis, Ph. Terneyre et C. Chamard-Heim
25. M. Rémi DELMAS, *La stabilité des situations juridiques dans le contentieux de la légalité* (Univ. Limoges, déc. 2022, dir. H. Pauliat et D. Renders).
Jury : D. Costa et O. Mamoudy (rapporteuses), A. Courrèges et C. Chamard-Heim (présidente)
26. M. Ibrahima S. CAMARA, *Propriété et domanialité publiques en Guinée* (Univ. Grenoble Alpes, avril 2023, dir. Ph. Yolka).
Jury : X. Dupré de Boulois et C. Chamard-Heim (rapporteurs), L. Vanier et Ch. Roux.
27. Mme Nina DUMAS, *La socialisation du droit de propriété privée* (Univ. Clermont-Auvergne, 23 nov. 2023, dir. Ch.-A. Dubreuil).

Jury : J.-G. Sorbara et C. Chamard-Heim (rapporteurs), M.-P. Camproux-Duffrène et Ch. Testard.

28. R. DUFAL, *Le droit fiscal et financier de l'environnement au soutien de l'action publique* (Univ. Lyon 3, 11 déc. 2023, dir. Ph. Billet).

Jury : M. Collet et L. Fonbaustier (rapporteurs), L. Ayrault, J.-Ch. Rotoullié, C. Viessant et C. Chamard-Heim (présidente).

2. Jurys d'habilitation à diriger des recherches

1. Jean-François JOYE, *L'action économique territoriale* (Univ. Chambéry, 2009).

Jury : M. Karpenschif, Ph. Yolka (président), P. Planchet, J.-F. Davignon.

2. Alexandre GUIGUE, *Le budget et la Constitution du Royaume-Uni* (Univ. Chambéry, 2017, rapporteur).

Jury : X. Cabannes et C. Chamard-Heim (rapporteurs), H. Oderborff, G. Orsoni et D. Bailleul.

3. Grégoire CALLEY, *L'adaptation des cadres normatifs de l'administration publique* (Univ. Chambéry, 2019, rapporteur).

Jury : C. Chamard-Heim, F. Icard et Y. Laidié (rapporteurs), N. Kada, J.-F. Joye et D. Bailleul.

4. Maylis DOUENCE, *Du degré de libre administration des collectivités territoriales* (Univ. Pau, 2021, rapporteur).

Jury : C. Chamard-Heim, L. Janicot et J.-F. Brisson, (rapporteurs), Ph. Terneyre (garant), A. Fitte-Duval, J. Gourdou.

IV - ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

A. RAYONNEMENT

1. Lauréate du prix de thèse de l'Université Jean Moulin-Lyon 3, 2003.
2. Lauréate du prix de thèse Dalloz 2004.
3. Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques (2018).
4. Titulaire de la PEDR (2019-).

B. DIRECTION DE LABORATOIRE

1. Fonctions actuelles

1. Directrice de l'Institut d'Etudes Administratives - IEA (laboratoire de recherche relevant de l'Equipe de droit public de Lyon 3, composé de 8 enseignants-chercheurs titulaires et 9 membres associés) : depuis mars 2017.
2. Membre du conseil scientifique de l'Equipe de droit public de Lyon : depuis 2017.
3. Responsable de l'axe « Propriété(s) » de l'Equipe de droit public de Lyon 3 : depuis 2014.

2. Anciennes fonctions

1. Directrice adjointe de l'IEA : 2009-2016.
2. Directrice de l'Équipe de droit public de Lyon : 2011-2012.

C. RESPONSABILITES EDITORIALES ET SCIENTIFIQUES

1. Membre du comité de lecture de la *Revue de jurisprudence ALYODA* ([Assoc. lyonnaise de droit administratif](#)) : 2013-2019.
2. Dossier « Les 30 ans des cours administratives d'appel », *AJDA* 2018, p. 778 s., coordination scientifique.
3. Membre du comité de lecture de *Droit de la voirie – La revue des propriétés publiques* (anc. *Annales de la voirie*) : depuis 2019.
4. Membre du comité scientifique du colloque consacré à « *La reconversion du patrimoine public monumental. Aspects juridiques. L'exemple du Grand Hôtel-Dieu à Lyon* », organisé par M. Le Roux à l'Université Lyon 2, le 8 mars 2019.
5. Membre du Conseil scientifique de la chaire « Contrats publics », dir. prof. F. Lichère : depuis sept. 2020.
6. Membre du Comité de rédaction de la revue *Contrats et marchés publics* : depuis déc. 2021.

D. ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES

1. Membre fondateur de l'Association Lyonnaise de Droit Administratif (ALYODA) en 2010 (en partenariat avec la Cour administrative d'appel de Lyon et le barreau de Lyon, cette association a pour objet la mise en ligne d'une lettre trimestrielle d'actualité jurisprudentielle comprenant des résumés, des commentaires d'arrêts et des conclusions de rapporteurs publics).
2. Association française de droit administratif : membre du CA de l'AFDA depuis 2016.

E. PARTICIPATION À DES INSTANCES NATIONALES

1. HCERES/Evaluation de laboratoires de recherche
 - a. CRDA, Université de Paris II (2012)
 - b. CEFF et CRA, Université d'Aix-Marseille (2017)

F. PARTICIPATION À DES JURYS

1. Membre nommée par le Président du Sénat au sein de la Commission d'intégration du Conseil d'État, pour un mandat de quatre ans le 27 avril 2022, en application de l'article L. 133-12-3 du CJA (*JO* 30 avril 2022, [texte 126](#)).

2. Membre du jury du concours national pour le recrutement des magistrats des CRC 2022

Présidence : M. Frédéric Advielle.

3. Membre du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités de droit public pour l'année 2019-2020

Présidence : Mme Martine Lombard

Autres membres : Mme Béatrice Bourgeois-Machureau et MM. Gil Delannoi, Henri Labayle, Pierre-François Laval et Xavier Philippe.

4. Prix de thèses

1. AFDA 2015 : prix décerné à B. Schmaltz, pour sa thèse sur *Les personnes publiques propriétaires*.

2. Conseil d'Etat 2017 : prix décerné à H. Schröder, pour sa thèse *Entre exorbitance et droit commun : Le contrat de l'administration en droit européen. Étude comparée des droits français et allemand dans leurs interactions avec le droit de l'Union européenne.*

5. Prix de concours

1. Concours d'éloquence, Licence en droit-philosophie (Lyon 3, 2018).
2. Concours d'éloquence, Licence en droit-philosophie (Lyon 3, 2019).
3. Concours d'éloquence, Licence en droit-philosophie (Lyon 3, 2020).
4. Concours d'éloquence, Licence en droit-philosophie (Lyon 3, 2022).
5. Concours d'éloquence, Licence en droit-philosophie (Lyon 3, 2023).

V - ACTIVITÉS D'EXPERTISE

A. AUDITIONS EN VUE DE REFORMES LEGISLATIVES

1. Sénat, 2 avril 2014, par Mme N. Bonnefoy sur la loi Pinel du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises : audition portant sur la *question de la constitution de fonds de commerce sur le domaine public*, débouchant sur l'article 71 et 72 de la loi (codif. Art. L. 2124-32-1 suiv. CGPPP).
2. Sénat, 20 janvier 2015, par la Délégation à l'Outre-mer : audition portant sur *les propriétés de l'Etat outre-mer*, débouchant sur la rédaction d'un rapport d'information n° 538, [Domaines public et privé de l'Etat outre-mer](#), 18 juin 2015.
3. Ministère de la Défense, Direction des patrimoines, la mémoire et des archives, 2017-2018 : audition portant sur *le retour des produits de cession et domaniaux*, traduite dans l'article 3 de la loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 (v. aussi et 3.1.2.1 de l'annexe) et l'article 93 de la loi de finances initiale pour 2019.

B. AUTRES ACTIVITES D'EXPERTISE

1. Membre du CRIDON-Lyon, Groupe « Collectivités locales », en charge des questions de propriété publique, depuis 2010.
2. ANR- Analyse d'un projet de recherche portant sur l'Equilibre budgétaire (2013).
3. Ministère de la Défense, Lieutenant-colonel de réserve, en charge de mission en droit public, immobilier et environnement au sein de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives : nomination arrêté min. déf., 19 mars 2019 et contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle de 5 ans à compter du 26 mars 2019.
4. Membre et rapportrice auprès du Collègue d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon (depuis nov. 2021).

VI – AUTRES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

A. RESPONSABILITÉS ACTUELLES

1. Vice-doyenne de la faculté de droit de l'Université Lyon 3, aux côtés du Doyen Olivier Gout : 1^{er} septembre 2022.
2. Membre élu du Conseil de la faculté de droit de l'Université Lyon 3 : depuis mars 2022.
3. Présidente de la Section Droit public de la faculté de droit (Université Lyon 3) : depuis décembre 2020.
4. Membre du collège d'experts de la section 02 de l'Université Lyon 3 : depuis 2012.

B. RESPONSABILITÉS PASSÉES

1. Vice-Présidente en charge des finances et du pilotage de l'Université Lyon 3 (avec décharge de service de 50 %) : 2012-2016.
2. Chargée de mission pour les finances de l'Université Lyon 3 : 2011-2012.
3. Membre élu du Conseil d'administration de l'Université Lyon 3 : 2012-2016
4. Membre élu de la Commission recherches de l'Université Lyon 3 : 2016-2020 et 2021-2022
5. Membre élu de la Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants (Université Lyon 3) : 2012-2016 et 2018-2020.
6. Membre élu à la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers (Université Lyon 3) : 2013-2014, 2015-2016 et 2021-2022.
7. Membre élu du Conseil de la faculté de droit de l'Université Lyon 3 : 2009-2013.
8. Participation à de multiples comités de sélection : Université Lyon 3, Université de Besançon, Université de Strasbourg Université de Chambéry, Université de Grenoble, Université de Saint-Etienne, Université de Louvain-la-Neuve, Université de Haute Alsace, Université de Nantes.